Service à la clientèle

Conformité

Fardeau administratif

Perte de temps

Langage clair

Les PME face aux coûts de la réglementation au Canada et aux États-Unis

Douanes

Stress

Service à la clientèle

Paie

Régimes de retraite

Paperasserie

SMALL BUSINESS roundtable

intuit quickbooks

FCEI

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En affaires pour vos affaires

Les PME face aux coûts de la réglementation au Canada et aux États-Unis

Marvin Cruz, Laura Jones, Taylor Matchett et Laure-Anna Bomal

La FCEI souhaite remercier Intuit Canada d'avoir participé à la production du rapport de cette année et la Small Business Roundtable de s'être associée avec nous pour réaliser le sondage aux États-Unis et produire le rapport. La présente édition compare les coûts de la réglementation aux États-Unis et au Canada, tels qu'ils ont été déterminés la dernière fois par la FCEI dans le *Rapport sur la paperasserie au Canada* de 2021.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022.

Table des matières

Sommaire ____ 3
Introduction ____ 5
Temps consacré à la réglementation ____ 8
Coût de la réglementation ____ 11
Coût social de la réglementation ____ 15
Influence de la COVID-19 sur le coût de la réglementation ____ 16
La paperasserie nuit à la croissance et à la productivité des PME ____ 17
Irritants réglementaires pour les PME ____ 18
Vers un système de réglementation plus moderne ____ 23
Conclusion ____ 29
Annexe A : Version américaine du sondage sur la réglementation et la paperasserie ____ 30
Annexe B : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation ____ 35
Annexe C : Autres données ____ 41
Annexe D : Un plan en dix points pour une réforme efficace de la réglementation ____ 43

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Sommaire

Dans ce rapport, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), parrainée par Intuit Canada, s'est associée à la Small Business Roundtable pour sonder des entreprises américaines afin d'analyser l'incidence de la réglementation sur les entreprises, tant au Canada qu'aux États-Unis. C'est la deuxième fois que la FCEI compare le coût de la paperasserie dans ces deux pays. Bien que la première analyse du genre ait été réalisée en 2013[1], notre rapport demeure l'un des seuls[2] à comparer à la fois le coût de la réglementation nécessaire et de la paperasserie (règlements inutiles) entre les deux pays.

Bien que la réglementation constitue un élément essentiel au bon fonctionnement d'une économie de marché, les règlements inutiles, quant à eux, nuisent à la productivité, font baisser les salaires et sapent l'esprit entrepreneurial sans procurer d'avantages évidents. À l'inverse des résultats précédents, les données actuelles montrent que les entreprises américaines consacrent plus de temps à la conformité réglementaire que leurs homologues canadiennes. Comme le démontre la Figure 1, les plus petites entreprises américaines ont passé en moyenne 263 heures par employé à se conformer à la réglementation gouvernementale, dont 88 heures consacrées à des règles jugées inutiles, contre seulement 19 heures pour les entreprises d'au moins 100 employés. En comparaison, les entreprises canadiennes s'en sortent mieux, même s'il reste encore beaucoup à faire pour réduire la paperasserie. Dans les deux pays, le temps nécessaire à la mise en conformité, y compris la paperasserie, demeure plus élevé pour les entreprises de moins de cinq employés que pour celles de toute autre taille.

Figure 1

Moyenne d'heures consacrées chaque année à la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise

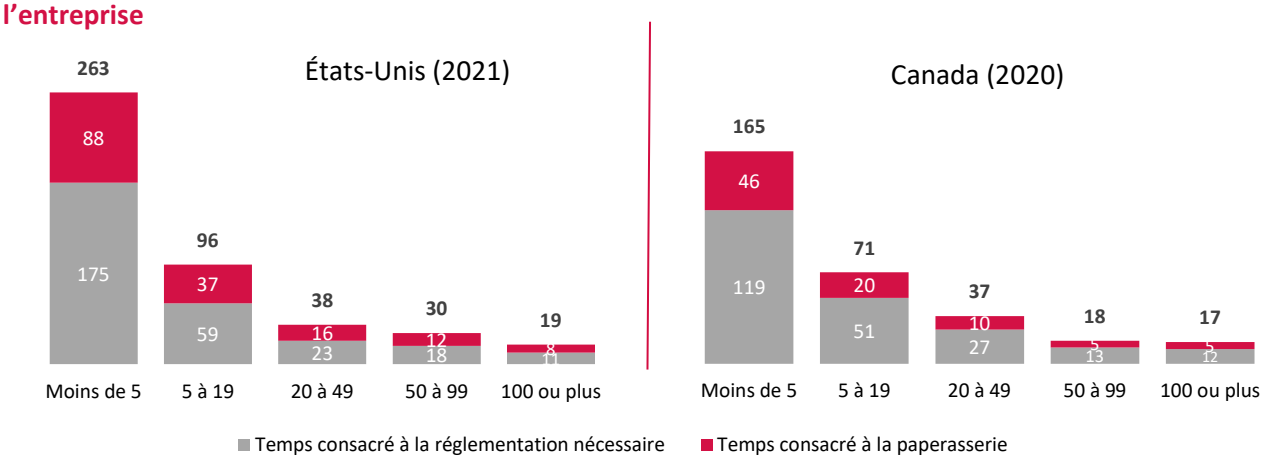

[1] Jones *et al.*, *Rapport sur la paperasserie au Canada – Étude comparative entre le Canada et les États-Unis*, FCEI, 2013.
[2] Le Mercatus Center de l'Université George Mason produit des ensembles de données sur le volume des restrictions réglementaires aux États-Unis et au Canada.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.
2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Notes : 1) Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.
2) Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise aux États-Unis est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Ce pourcentage est de 33 % pour les entreprises de moins de 5 employés; de 39 % pour les entreprises de 5 à 19 employés; de 41 % pour les entreprises de 20 à 49 employés et de 50 à 99 employés, et de 42 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.
3) Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise au Canada est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Ce pourcentage est de 28 % pour les entreprises de moins de 5 employés, de 5 à 19 employés et de 20 à 49 employés; de 29 % pour les entreprises de 50 à 99 employés, et de 32 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.

Si l'on se réfère à notre analyse de 2013, la moyenne d'heures consacrées à la réglementation par employé au Canada est restée relativement stable. Par exemple, en 2013, les plus petites entreprises canadiennes ont affirmé consacrer un total de 171 heures chaque année à la conformité réglementaire (Tableau 1), comparativement au total de 165 heures déclaré en 2020. À l'inverse, le nombre d'heures consacrées à la conformité par les plus petites entreprises américaines a considérablement augmenté au cours de cette même période, passant de 130 à 263 heures.

Tableau 1

Moyenne d'heures consacrées chaque année à la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise

Type de réglementation	Pays	Moins de 5 employés		De 5 à 19 employés		De 20 à 49 employés		De 50 à 99 employés		100 employés ou plus	
		2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021
Réglementation nécessaire	Canada	122	119	53	51	30	27	18	13	9	12
	États-Unis	87	175	48	59	23	23	12	18	8	11
Paperasserie	Canada	49	46	21	20	13	10	7	5	4	5
	États-Unis	43	88	23	37	10	16	6	12	4	8
Fardeau total de la réglementation	**Canada**	**171**	**165**	**74**	**71**	**43**	**37**	**25**	**18**	**13**	**17**
	États-Unis	**130**	**263**	**71**	**96**	**33**	**38**	**18**	**30**	**12**	**19**

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie aux États-Unis réalisé par Ipsos-Reid en 2012 (n = 1 535), ainsi que sur celui réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) par la FCEI en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.
2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé au Canada en 2012 (n = 8 562) et en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.
Note : Canada 2020, États-Unis 2021.

Les entreprises américaines attribuent à la paperasserie une part plus importante de leur fardeau réglementaire (36 %) que les entreprises canadiennes (28 %)[3]. La part attribuée au

[3] La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive (c'est-à-dire les règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que les délais inutiles et la qualité médiocre du service à la clientèle offert par le gouvernement. Il peut être ici question de formulaires excessivement longs à remplir, de permis superflus ou de longs délais d'attente pour parler à un agent.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Canada est demeurée relativement stable (29 % en 2013), tandis qu'une hausse notable a été observée aux États-Unis depuis 2013 (32 % à l'époque).

En 2021, le coût total de la réglementation pour les entreprises américaines et canadiennes est estimé à 364,3 et à 31,9 milliards de dollars américains, respectivement. Cet écart s'explique principalement par les différences de taille majeures entre ces deux économies. Il s'avère plus révélateur d'examiner les coûts de la réglementation par employé. Comme pour les heures consacrées à la réglementation, les plus petites entreprises paient beaucoup plus cher. Au Canada, ces entreprises paient plus de 9 fois plus cher par employé que les grandes sociétés pour se conformer à la réglementation, tandis que l'écart observé aux États-Unis est encore plus important, les coûts qu'elles assument étant près de 14 fois plus élevés. Bien que ces données excluent les coûts que les entreprises doivent payer pour se conformer à la réglementation liée à la COVID-19, il faut souligner que ceux-ci sont non négligeables pour les entreprises des deux pays.

Compte tenu de ces résultats, il n'est pas étonnant que plus de 80 % des entreprises des deux pays affirment qu'il est important que leurs administrations locales/municipales et leurs gouvernements à l'échelle fédérale, provinciale et étatique s'engagent à réduire la paperasserie. Toutefois, en réponse à la question de savoir si ces mêmes gouvernements s'engageaient à le faire, une grande majorité d'entreprises ont exprimé leur manque de confiance envers leurs gouvernements respectifs. Cela indique que la réduction de la paperasserie et la modernisation de la réglementation devraient continuer à être un domaine d'intervention clé pour les gouvernements des deux pays afin de répondre aux priorités de leurs PME.

Introduction

Depuis 2005, la FCEI estime le coût de la réglementation gouvernementale (fédérale, provinciale et municipale), y compris de la paperasserie, pour les entreprises canadiennes de toutes tailles. Elle a présenté une première comparaison entre le Canada et les États-Unis en 2013[4], et cette analyse demeure l'une des seules[5] à établir une telle comparaison. Le présent rapport se veut une mise à jour du rapport de 2013.

L'approche de la FCEI pour mesurer le coût de la réglementation au Canada et aux États-Unis est déterminée selon les réponses des PME des deux pays à une série de questions identiques portant sur le temps et l'argent investis dans les activités de conformité réglementaire pour les différents paliers de gouvernement. Le coût total de la réglementation pour l'entreprise moyenne se compose de quatre éléments : coûts salariaux, honoraires professionnels, dépenses obligatoires en équipements spéciaux et pertes causées par des retards attribués à la réglementation (pour la méthodologie complète, voir l'Annexe B).

[4] Jones *et al.*, *Rapport sur la paperasserie au Canada – Étude comparative entre le Canada et les États-Unis*, FCEI, 2013.
[5] Le Mercatus Center de l'Université George Mason produit des ensembles de données sur le volume des restrictions réglementaires aux États-Unis et au Canada.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Les propriétaires d'entreprise sont chaque jour appelés à composer avec la réglementation et sont conscients que certaines règles sont nécessaires et appliquées à juste titre. Il est certain que la réglementation constitue un élément essentiel au bon fonctionnement d'une économie de marché. Toutefois, les règles inutiles et excessives nuisent à la productivité, font baisser les salaires et sapent l'esprit entrepreneurial sans avoir d'avantage évident[6].

Au Canada comme aux États-Unis, les entreprises de toutes tailles considèrent une part importante de la réglementation comme de la paperasserie (Figure 2). Toutes tailles confondues, les entreprises canadiennes associent en moyenne 28 % de la conformité réglementaire à de la paperasserie, tandis que les entreprises américaines estiment que 36 % de la réglementation se classe dans cette catégorie. Par rapport à 2013, la part de la réglementation considérée comme de la paperasserie au Canada est restée stable, tandis que la part perçue comme de la réglementation excessive aux États-Unis a augmenté de quatre points de pourcentage au cours de la même période. En 2021, les entreprises américaines relevant de quatre catégories de taille d'entreprise sur cinq ont attribué à la paperasserie une part plus importante de la réglementation par rapport à 2013 (Tableau 2). Il convient de souligner que les Américains ont tendance à être plus réfractaires à la réglementation que dans les autres pays.

Figure 2

Part de la réglementation considérée comme de la paperasserie, selon la taille de l'entreprise

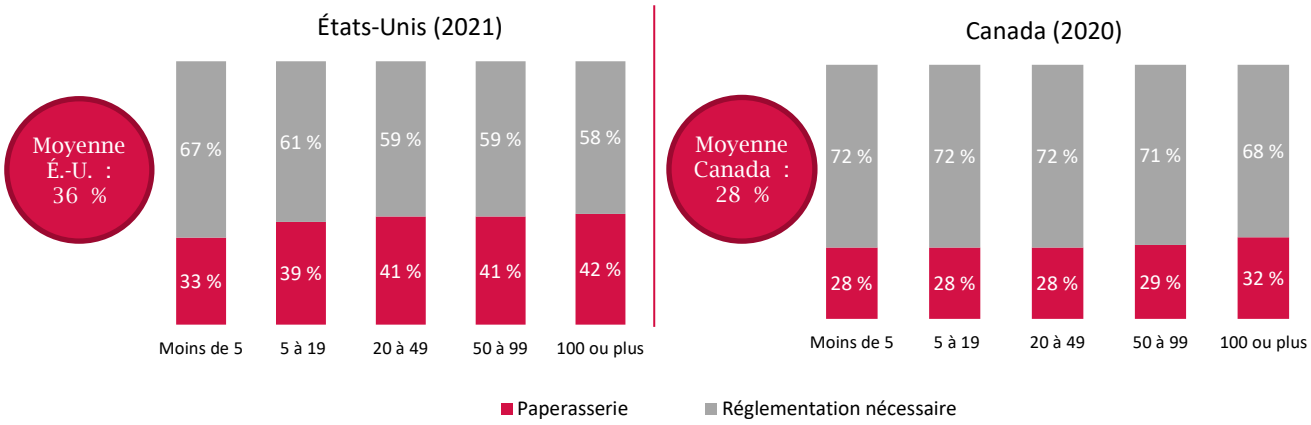

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) en collaboration avec la Small Business Roundtable.

2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 4 603).

Notes : 1) Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

2) Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public.

[6] La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive (c'est-à-dire les règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que les délais inutiles et la qualité médiocre du service à la clientèle offert par le gouvernement. Il peut être ici question de formulaires excessivement longs à remplir, de permis superflus ou de longs délais d'attente pour parler à un agent.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Tableau 2

Part de la réglementation considérée comme de la paperasserie, selon la taille de l'entreprise

Type de réglementation	Pays	Moins de 5 employés		De 5 à 19 employés		De 20 à 49 employés		De 50 à 99 employés		100 employés ou plus	
		2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021
Réglementation nécessaire	Canada	71 %	72 %	72 %	72 %	71 %	72 %	72 %	71 %	67 %	68 %
	États-Unis	67 %	67 %	67 %	61 %	70 %	59 %	65 %	59 %	68 %	58 %
Paperasserie	Canada	29 %	28 %	28 %	28 %	29 %	28 %	28 %	29 %	33 %	32 %
	États-Unis	33 %	33 %	33 %	39 %	30 %	41 %	35 %	41 %	32 %	42 %

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie aux États-Unis de la FCEI réalisé par Ipsos-Reid en 2012 (n = 1 535), de même que sur celui réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) par la FCEI en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé au Canada en 2012 (n = 8 562) et en 2020 (n = 4 603).

Notes : 1) En 2012, la part moyenne de la réglementation considérée comme de la paperasserie était de 29 % au Canada et de 32 % aux États-Unis. En 2020-2021, cette part est évaluée à 28 % au Canada et à 36 % aux États-Unis.
2) Canada 2020, États-Unis 2021.

Le présent rapport de recherche fournit des données, tirées des sondages menés au Canada en 2020 et aux États-Unis en 2021, concernant l'incidence de la réglementation et de la paperasserie sur les entreprises des deux pays. Ces sondages ont été effectués afin de mieux comprendre les différences et d'établir des comparaisons utiles entre les deux pays. D'autres comparaisons sont également faites en lien avec la précédente étude du même genre, réalisée en 2013.

Depuis 2013, le coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes est demeuré stable, alors qu'il a considérablement augmenté pour les entreprises américaines. Il s'agit là d'une excellente opportunité pour les deux pays de miser sur la modernisation de la réglementation dans l'avenir.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Temps consacré à la réglementation

Les entreprises passent beaucoup de temps à se conformer à la réglementation gouvernementale. En 2020, les entreprises canadiennes, toutes tailles confondues, ont consacré 731 millions d'heures[7] à la conformité réglementaire, tandis que les entreprises américaines y ont accordé environ 7,1 milliards d'heures en 2021.

Au Canada, l'entreprise moyenne peut s'attendre à passer chaque année 677 heures, ou 85 jours, à se conformer à la réglementation gouvernementale (Figure 3). L'entreprise américaine moyenne doit y consacrer un total de 889 heures par an (Figure 3), ce qui équivaut à 111 jours de travail[8].

En ce qui concerne les heures consacrées à la réglementation inutile et excessive, les entreprises canadiennes ont tendance à mieux s'en sortir que leurs homologues américaines. L'entreprise canadienne moyenne affirme passer 189 heures à se conformer à la réglementation excessive, alors que l'entreprise américaine typique y consacre 323 heures.

Figure 3

Temps consacré chaque année à la réglementation par entreprise, en heures et en jours ouvrables

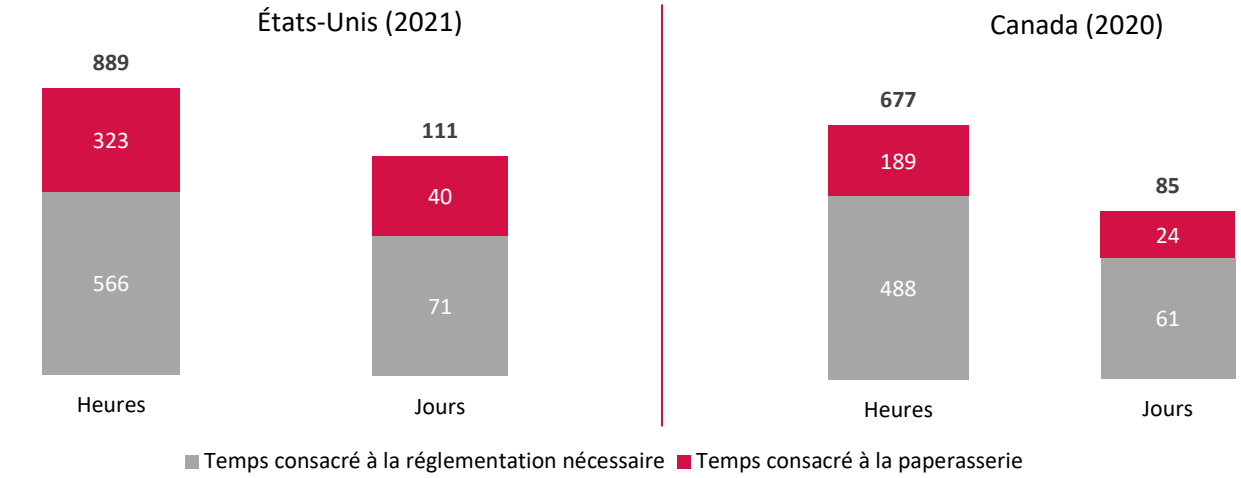

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Note : En moyenne, les propriétaires d'entreprise au Canada et aux États-Unis ont affirmé qu'une réduction du fardeau réglementaire d'environ 28 % et 36 %, respectivement, serait possible sans nuire à l'intérêt public.

[7] Ce calcul est basé sur la formule suivante : 52 × (la moyenne hebdomadaire d'heures consacrées à la conformité par employé selon la taille de l'entreprise × le niveau d'emploi correspondant).

[8] On présume qu'une journée ouvrable compte huit heures.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Plus l'entreprise est petite, plus elle consacre du temps à la conformité réglementaire

Par employé, les plus petites entreprises ont tendance à passer plus de temps que les grandes sociétés à se conformer à la réglementation gouvernementale – une constatation qui se maintient, tant au Canada qu'aux États-Unis. Cette corrélation résulte en partie du fait que celles de plus petite taille disposent de moins de travailleurs pour partager le fardeau réglementaire.

Au Canada, les entreprises de moins de 5 employés ont passé en moyenne 165 heures par employé à se conformer chaque année à la réglementation, contre seulement 17 heures pour les entreprises d'au moins 100 employés (Figure 4). Une situation semblable prévaut aux États-Unis, où les entreprises de moins de 5 employés et celles de 100 employés ou plus y ont consacré en moyenne 263 heures et 19 heures, respectivement, par employé. En ce qui concerne la paperasserie, les employés des plus petites entreprises au Canada et aux États-Unis ont passé en moyenne 9 fois et 11 fois plus d'heures, respectivement, que leurs homologues des grandes sociétés à se conformer à une réglementation excessive.

Selon les heures calculées par employé, il est possible d'estimer qu'une PME moyenne de 4 employés au Canada doit consacrer environ 660 heures chaque année à la conformité réglementaire. Dans le cas d'une entreprise américaine de taille semblable, ce nombre grimpe à 1 050 heures.

Figure 4

Moyenne d'heures consacrées chaque année à la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise

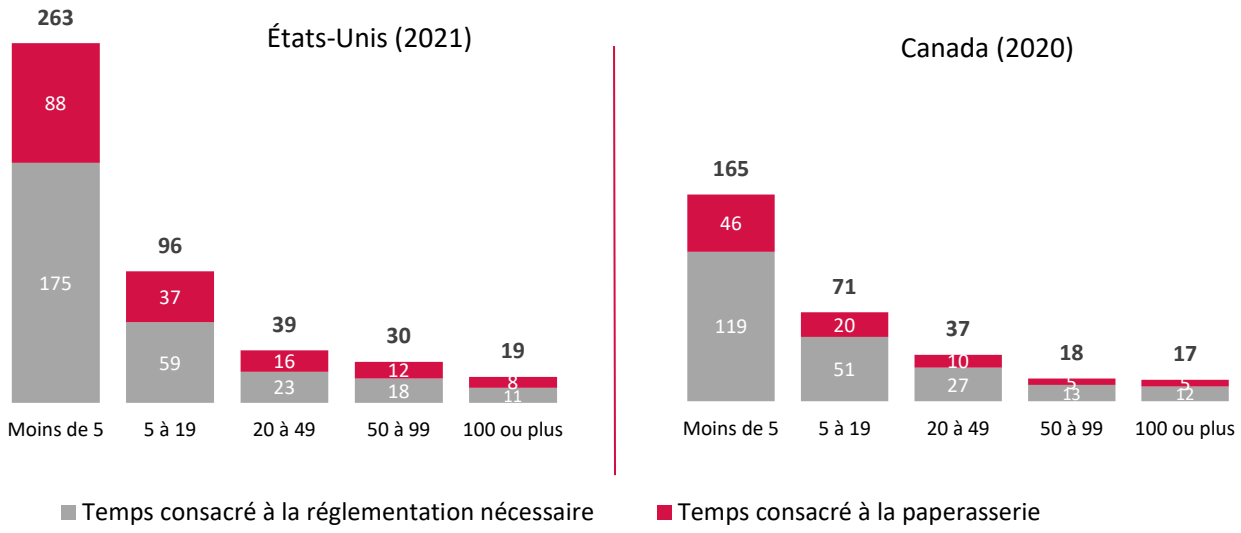

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Notes : 1) Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

2) Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise aux États-Unis est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Ce pourcentage est de 33 % pour les entreprises de moins de 5 employés; de 39 % pour les entreprises de 5 à 19 employés; de 41 % pour les entreprises de 20 à 49 employés et de 50 à 99 employés, et de 42 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.

3) Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise au Canada est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Ce pourcentage est de 28 % pour les entreprises de moins de 5 employés, de 5 à 19 employés et de 20 à 49 employés; de 29 % pour les entreprises de 50 à 99 employés, et de 32 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.

La comparaison avec le nombre d'heures moyen consacré à la conformité en 2013 démontre que les entreprises canadiennes avaient auparavant déclaré consacrer plus de temps à la conformité que les entreprises américaines, toutes tailles confondues. C'est désormais le contraire qui prévaut. En effet, le nombre d'heures consacrées à la conformité par les plus petites entreprises américaines a considérablement augmenté depuis 2013, et les entreprises de toutes tailles ont signalé des augmentations (Tableau 3).

Tableau 3

Moyenne d'heures consacrées chaque année à la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise

Type de réglementation	Pays	Moins de 5 employés		De 5 à 19 employés		De 20 à 49 employés		De 50 à 99 employés		100 employés ou plus	
		2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021
Réglementation nécessaire	Canada	122	119	53	51	30	27	18	13	9	12
	États-Unis	87	175	48	59	23	23	12	18	8	11
Paperasserie	Canada	49	46	21	20	13	10	7	5	4	5
	États-Unis	43	88	23	37	10	16	6	12	4	8
Fardeau total de la réglementation	**Canada**	**171**	**165**	**74**	**71**	**43**	**37**	**25**	**18**	**13**	**17**
	États-Unis	**130**	**263**	**71**	**96**	**33**	**39**	**18**	**30**	**12**	**19**

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie aux États-Unis réalisé par Ipsos-Reid en 2012 (n = 1 535), de même que sur celui réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) par la FCEI en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé au Canada en 2012 (n = 8 562) et en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Note : Canada 2020, États-Unis 2021.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Coût de la réglementation

En plus des heures que les entreprises et les employés passent à s'assurer de se conformer aux règlements gouvernementaux (qui se traduisent par des coûts salariaux), il faut tenir compte, dans le coût total de la réglementation, des honoraires professionnels (comptables et avocats, entre autres), des dépenses obligatoires en équipements spéciaux et en rénovations et des pertes qui peuvent être causées par des retards administratifs.

Coût de la réglementation au Canada et aux États-Unis

En 2021, le fardeau financier global imposé par la réglementation gouvernementale aux entreprises canadiennes et américaines est estimé à 31,9[9] et à 364,3 milliards de dollars américains, respectivement (Figure 5). Cet écart s'explique en grande partie par la différence de taille majeure entre ces deux économies. La paperasserie représente 8,9 milliards de dollars américains pour les entreprises canadiennes et 132,4 milliards de dollars américains pour celles des États-Unis[10].

Figure 5

Coût total de la réglementation et de la paperasserie pour les entreprises canadiennes et américaines (en milliards de dollars de 2021)

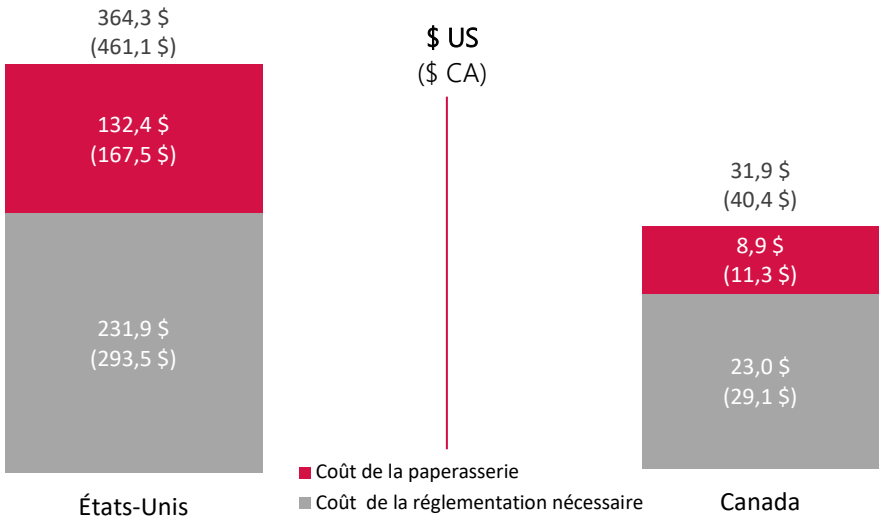

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Notes : 1) Le coût estimé pour le Canada est basé sur les résultats du sondage de 2020 et a été ajusté pour tenir compte de l'inflation.

2) Au moment de la conversion, le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain était de 1,26.

[9] Le coût estimé pour le Canada est basé sur les résultats du sondage de 2020 et a été ajusté pour tenir compte de l'inflation. Au moment de la conversion, le taux de change du dollar canadien au dollar américain était de 1,26.

[10] Pour déterminer quelle proportion du coût total de la réglementation pourrait être considérée comme de la paperasserie, les répondants dans les deux pays ont dû indiquer de combien le fardeau réglementaire pourrait être réduit sans nuire à l'intérêt public.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Plus l'entreprise est petite, plus le coût est élevé pour assurer la conformité réglementaire

La réglementation coûte chaque année 5 775 $ US par employé aux entreprises canadiennes de moins de 5 employés. C'est presque 6 fois de plus que le montant de 1 017 $ US que les entreprises d'au moins 100 employés paient chaque année (Figure 6). Par rapport à 2013, le coût annuel de la réglementation par employé au Canada, une fois ajusté pour tenir compte de l'inflation, est demeuré généralement stable, peu importe la taille de l'entreprise (Tableau 4).

Aux États-Unis, les coûts de la réglementation par employé sont également près de six fois plus élevés dans les plus petites entreprises que dans les grandes sociétés. Cependant, par rapport à 2013, quatre catégories de taille d'entreprises sur cinq ont vu ces coûts augmenter. Les hausses les plus notables ont été observées par les plus petites entreprises, qui avaient déclaré payer 4 883 $ US au total en 2013, alors qu'en 2021, elles paient 9 404 $ US.

Figure 6

Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2021)

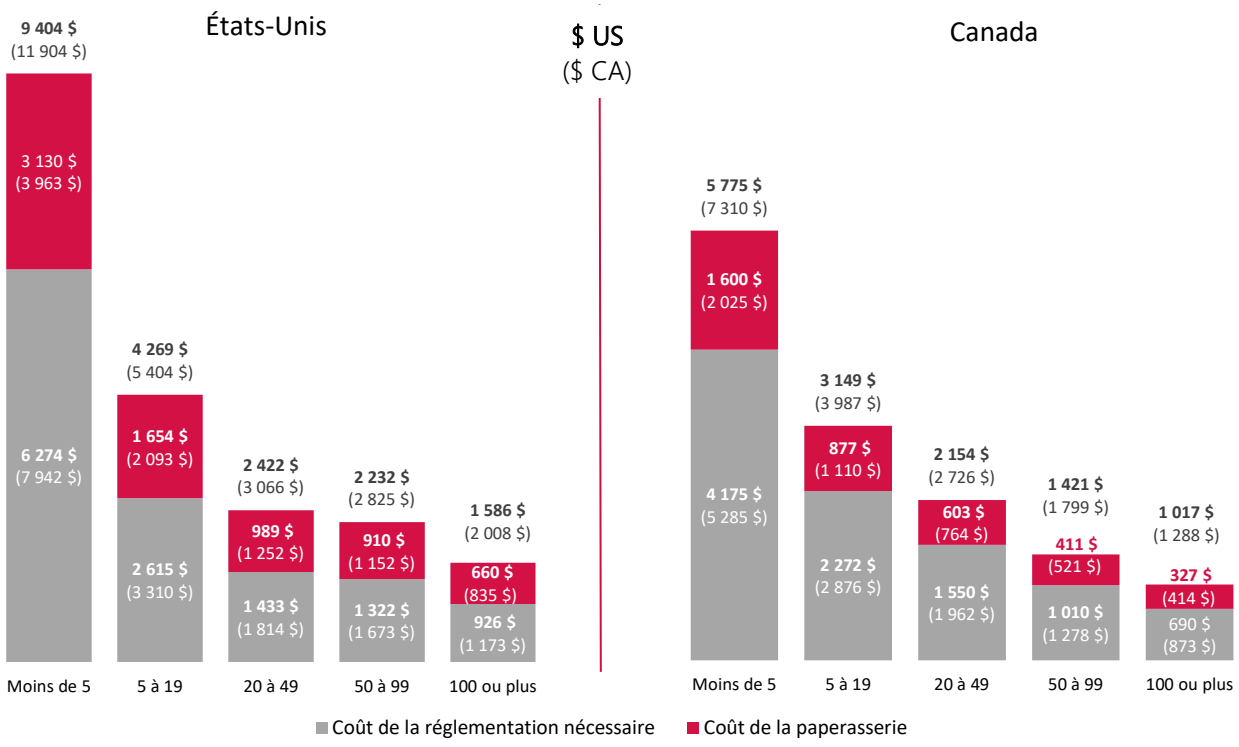

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Notes : 1) Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

2) Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Ce pourcentage est de 33 % pour les entreprises de moins de 5 employés; de 39 % pour les entreprises de 5 à 19 employés; de 41 % pour les entreprises de 20 à 49 employés et de 50 à 99 employés, et de 42 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Tableau 4

Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars américains de 2021)

Type de réglementation	Pays	Moins de 5 employés		De 5 à 19 employés		De 20 à 49 employés		De 50 à 99 employés		100 employés ou plus	
		2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021	2012	2020-2021
Réglementation nécessaire	Canada	3 888 $	4 175 $	2 063 $	2 272 $	1 503 $	1 550 $	1 131 $	1 010 $	710 $	690 $
	États-Unis	3 283 $	6 274 $	2 114 $	2 615 $	1 549 $	1 433 $	1 130 $	1 322 $	1 043 $	926 $
Paperasserie	Canada	1 578 $	1 600 $	819 $	877 $	627 $	603 $	445 $	411 $	344 $	327 $
	États-Unis	1 600 $	3 130 $	1 019 $	1 654 $	652 $	989 $	611 $	910 $	485 $	660 $
Fardeau total de la réglementation	**Canada**	**5 466 $**	**5 775 $**	**2 882 $**	**3 149 $**	**2 130 $**	**2 154 $**	**1 576 $**	**1 421 $**	**1 054 $**	**1 017 $**
	États-Unis	**4 883 $**	**9 404 $**	**3 133 $**	**4 269 $**	**2 201 $**	**2 422 $**	**1 741 $**	**2 232 $**	**1 528 $**	**1 586 $**

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie aux États-Unis réalisé par Ipsos-Reid en 2012 (n = 1 535), de même que sur celui réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) par la FCEI en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.
2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé au Canada en 2012 (n = 8 562) et en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.
Note : Canada 2020, États-Unis 2021.

Détails des coûts de la réglementation par employé

Comme le montre la Figure 7, les coûts salariaux constituent la part la plus importante du coût de la réglementation par employé pour les deux pays. Les coûts salariaux correspondent au temps que les propriétaires d'entreprise et les employés consacrent à la conformité aux règlements (pour remplir des formulaires, par exemple). Ces coûts pour les entreprises canadiennes de moins de 5 employés représentent 61 % (4 261 $) du coût total de la réglementation par employé. Toutefois, dans le cas des entreprises de 100 employés ou plus, la part que totalisent les salaires est inférieure à 25 % (278 $). Un écart semblable est observé auprès des entreprises américaines. En effet, une entreprise de 4 employés paie au total 9 404 $ par employé en coûts réglementaires, les salaires représentant 83 % (7 811 $) du montant total, alors qu'ils totalisent 42 % (660 $) seulement dans le cas d'une entreprise de 100 employés ou plus.

Les honoraires professionnels, comme ceux des comptables, constituent la deuxième composante en importance des coûts de la réglementation au Canada et aux États-Unis. Là encore, dans les deux pays, le montant que les entreprises ont tendance à dépenser en honoraires professionnels par employé diminue à mesure que l'entreprise grossit, ce qui indique une meilleure capacité de ces entreprises à répartir le fardeau réglementaire sur un plus grand nombre de ressources. Les autres composantes du coût de la réglementation sont restées relativement stables dans les deux pays, quelle que soit la taille de l'entreprise. C'est le cas principalement des montants à payer pour assumer les pertes dues aux retards causés par la réglementation (tels que la délivrance tardive de permis) et des dépenses obligatoires en équipements pour être en conformité avec les règlements du gouvernement. Soulignons toutefois que les grandes sociétés enregistrent des coûts par employé moins élevés pour ces deux composantes.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Figure 7

Détail des coûts de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en $ US de 2021)

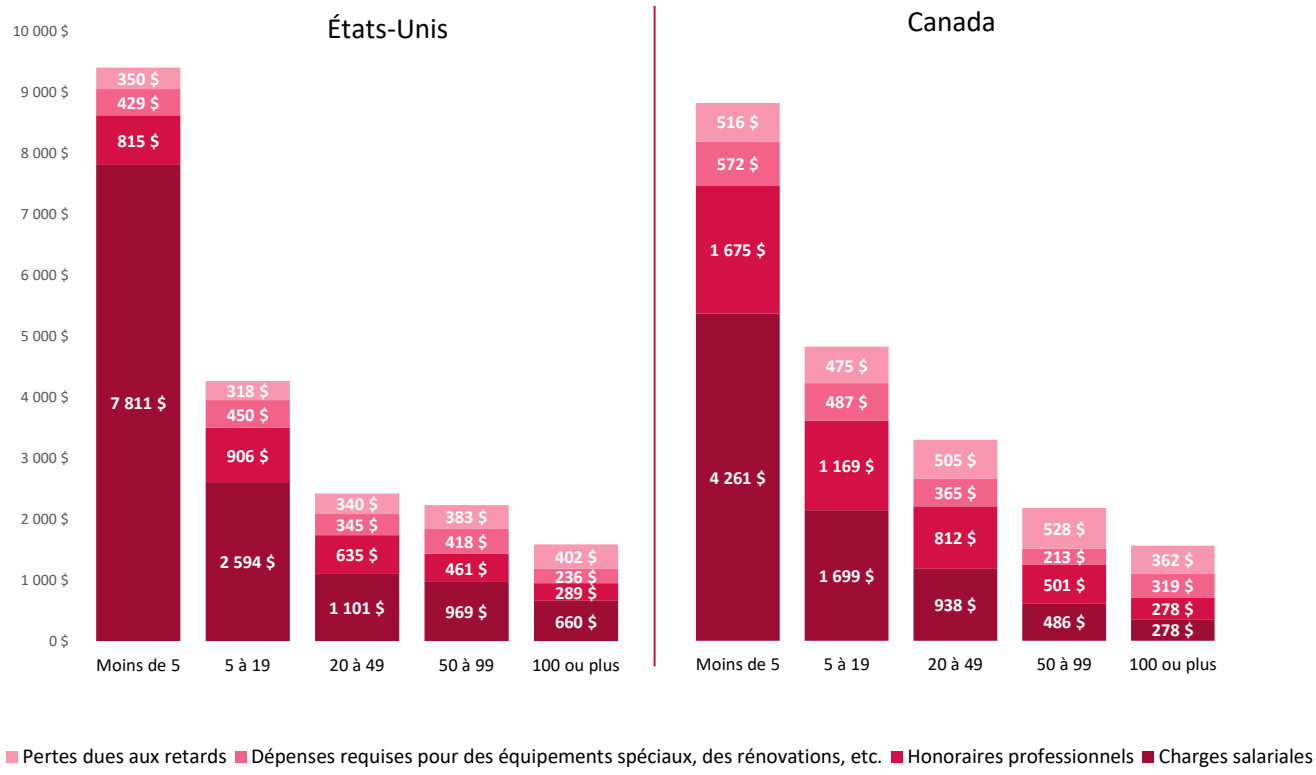

Sources : 1) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 1 765) en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

2) Les calculs sont basés sur le sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Note : Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Coût social de la réglementation

Au-delà des pertes de temps et d'argent, la réglementation excessive provoque beaucoup de stress et de frustration chez de nombreux propriétaires de PME. Bien que le coût du stress ne puisse être quantifié en argent, il s'ajoute au fardeau administratif global qui pèse sur eux. Au Canada et aux États-Unis, plus de quatre propriétaires de PME sur cinq estiment que l'excès de règlements leur ajoute un stress majeur (Figure 8). En outre, les entrepreneurs sont également nombreux à travailler en dehors des heures normales pour assurer la conformité à la réglementation gouvernementale. Ils passent donc plus de temps au travail, ce qui peut avoir d'autres répercussions, comme leur laisser moins de temps à consacrer à leur famille et à leurs amis.

Figure 8

Coût social de la réglementation (% des réponses, au Canada et aux États-Unis)

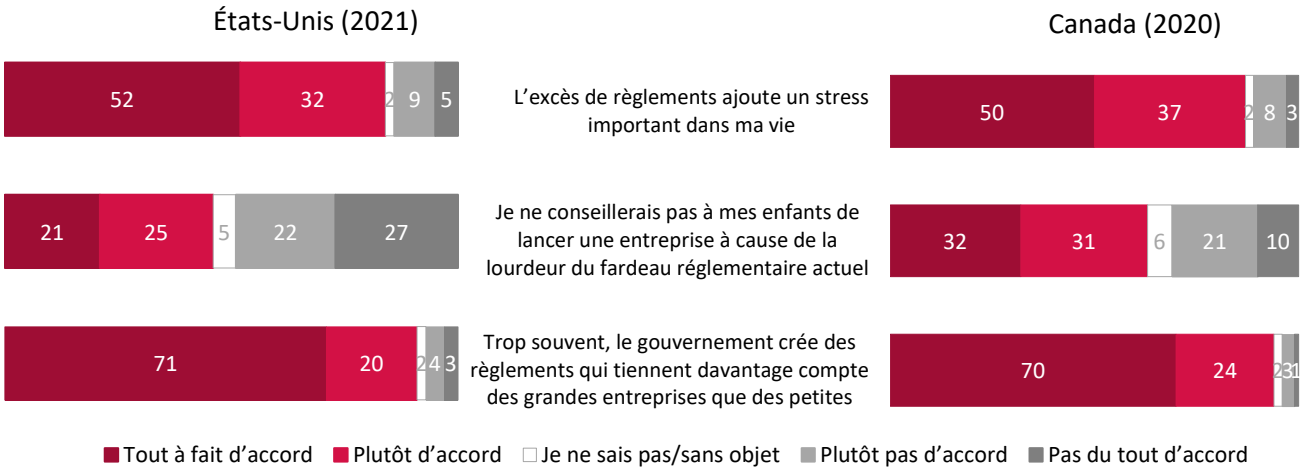

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.

2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

Bon nombre de propriétaires d'entreprise y réfléchiraient à deux fois avant de conseiller à la prochaine génération de suivre leurs traces. Au Canada, une grande majorité (63 %) d'entre eux indiquent qu'ils ne conseilleraient pas à leurs enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel. Du côté des États-Unis, près de la moitié (46 %) des propriétaires sont également de cet avis. Les propriétaires étant majoritairement d'accord sur ce point dans les deux pays, la réglementation excessive pourrait avoir pour effet de freiner le désir des jeunes de se lancer en affaires.

Les gouvernements pourraient atténuer les préoccupations entourant la création d'une entreprise s'ils pensaient avant tout aux PME lorsqu'ils élaborent des règlements. Un nombre faramineux de propriétaires d'entreprise dans les deux pays (94 % au Canada et 91 % aux États-Unis) indiquent que les gouvernements ont trop souvent les grandes entreprises en tête lorsqu'ils créent des règlements et ne tiennent pas compte de la capacité des PME à supporter un fardeau réglementaire supplémentaire.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Influence de la COVID-19 sur le coût de la réglementation

Les estimations de temps et de coûts présentées dans ce rapport n'incluent pas les coûts de la réglementation liée à la COVID-19. Cette décision permet de s'assurer que la mesure du coût de la réglementation est comparable à celle des années précédentes et à celle des années à venir. Bien que les règles de santé publique associées à la COVID-19 aient été très présentes dans la vie des propriétaires d'entreprise au cours des deux dernières années, les coûts découlant du respect de ces règles ne seront probablement pas permanents.

Même si les coûts engagés pour se conformer à la réglementation liée à la COVID-19 ne sont pas inclus dans notre analyse, il est évident qu'ils ont eu un impact. Au moins trois quarts des entreprises des deux pays ont affirmé que la COVID-19 a fait augmenter leurs coûts de conformité en termes de temps et d'argent (Figure 9).

Figure 9

La COVID-19 a fait augmenter de manière importante les coûts de conformité de mon entreprise en termes de temps et d'argent (% des réponses, au Canada et aux États-Unis)

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

Une ventilation plus ciblée des données, notamment par taille d'entreprise, révèle que ce sentiment est largement partagé. Il est également intéressant de noter que les entreprises canadiennes (81 % d'accord) étaient plus susceptibles que leurs homologues américaines (74 % d'accord) d'indiquer que la COVID-19 avait augmenté leurs coûts de conformité. Le moment où chacun des sondages a été mené peut être une des raisons qui expliquent cet écart. Les entreprises canadiennes l'ont réalisé à l'automne 2020, alors que la réglementation liée à la COVID-19 était stricte et en constante évolution, tandis que les entreprises américaines y ont répondu à l'été 2021 suivant l'assouplissement de certaines restrictions.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

La paperasserie nuit à la croissance et à la productivité des PME

Dans les parties précédentes, nous avons quantifié le temps et l'argent consacrés par les propriétaires de PME à la conformité réglementaire. La réglementation inutile et excessive représente une part importante des coûts estimés. Tel qu'il a été démontré précédemment, le coût de la paperasserie représente 36 % et 28 % du coût total de la réglementation aux États-Unis et au Canada, respectivement. La réglementation excessive réduit la productivité et la capacité de croissance des PME, tant au Canada qu'aux États-Unis (Figure 10). Alléger le fardeau réglementaire des entreprises permettrait d'augmenter considérablement leur productivité, car les propriétaires pourraient utiliser plus efficacement le temps et l'argent ainsi libérés.

Figure 10

L'excès de règlements réduit considérablement la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance (% des réponses, au Canada et aux États-Unis)

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

Interrogées sur ce qu'elles feraient avec les économies découlant d'une baisse du coût de la paperasserie, les entreprises ont indiqué bon nombre de façons dont elles répartiraient différemment leurs efforts et leurs ressources. Les deux principales réponses données par les entreprises canadiennes et américaines étaient semblables : bonifier les salaires et les avantages sociaux des employés et investir dans de l'équipement et dans l'expansion de leurs activités (Figure 11). Les propriétaires d'entreprise ont également indiqué qu'ils rembourseraient leurs dettes, libérant ainsi plus de capitaux pour investir dans leur entreprise, qu'ils embaucheraient du personnel supplémentaire et qu'ils offriraient plus de formation à leurs employés. Certaines différences clés au niveau de l'utilisation des économies réalisées étaient également claires entre les deux pays. Aux États-Unis, les entreprises ont été moins nombreuses qu'au Canada à préciser qu'elles convertiraient leurs économies en bénéfices. Par ailleurs, un nombre beaucoup plus élevé d'entreprises américaines ont affirmé qu'elles utiliseraient les économies réalisées pour embaucher des employés supplémentaires.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Figure 11

Utilisation que les entreprises feraient des économies réalisées grâce à une réduction de la réglementation (% des réponses, au Canada et aux États-Unis)

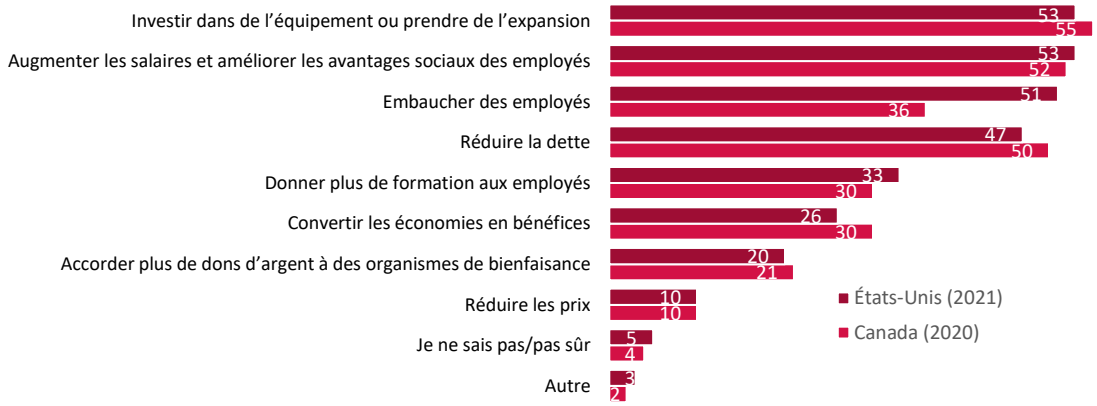

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.

2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

Irritants réglementaires pour les PME

Bien que la réglementation des différents paliers de gouvernement et des administrations locales ne permette pas une comparaison directe entre le Canada et les États-Unis, il existe de nombreuses similitudes entre les deux pays, notamment en ce qui concerne les règlements que les propriétaires d'entreprise trouvent les plus nuisibles. Ces renseignements pourraient servir de point de départ aux décideurs politiques lorsqu'ils cherchent à moderniser la réglementation et à réduire la paperasserie.

Gouvernement fédéral

Pour les entreprises américaines, les pires irritants réglementaires au fédéral sont l'impôt sur le revenu (55 %), les taxes sur la masse salariale (51 %), et l'inscription des entreprises et les exigences de déclaration (41 %) [Figure 12]. La réglementation relative aux obligations financières (35 %), comme les assurances, les valeurs mobilières et les services bancaires, et aux soins de santé (24 %) pose également problème. L'impôt sur le revenu et les taxes sur la masse salariale se classent également dans le « top 3 » des règlements fédéraux les plus nuisibles selon les entreprises canadiennes.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Figure 12

Les règlements fédéraux les plus nuisibles (% des réponses globales aux États-Unis et principaux irritants au Canada)

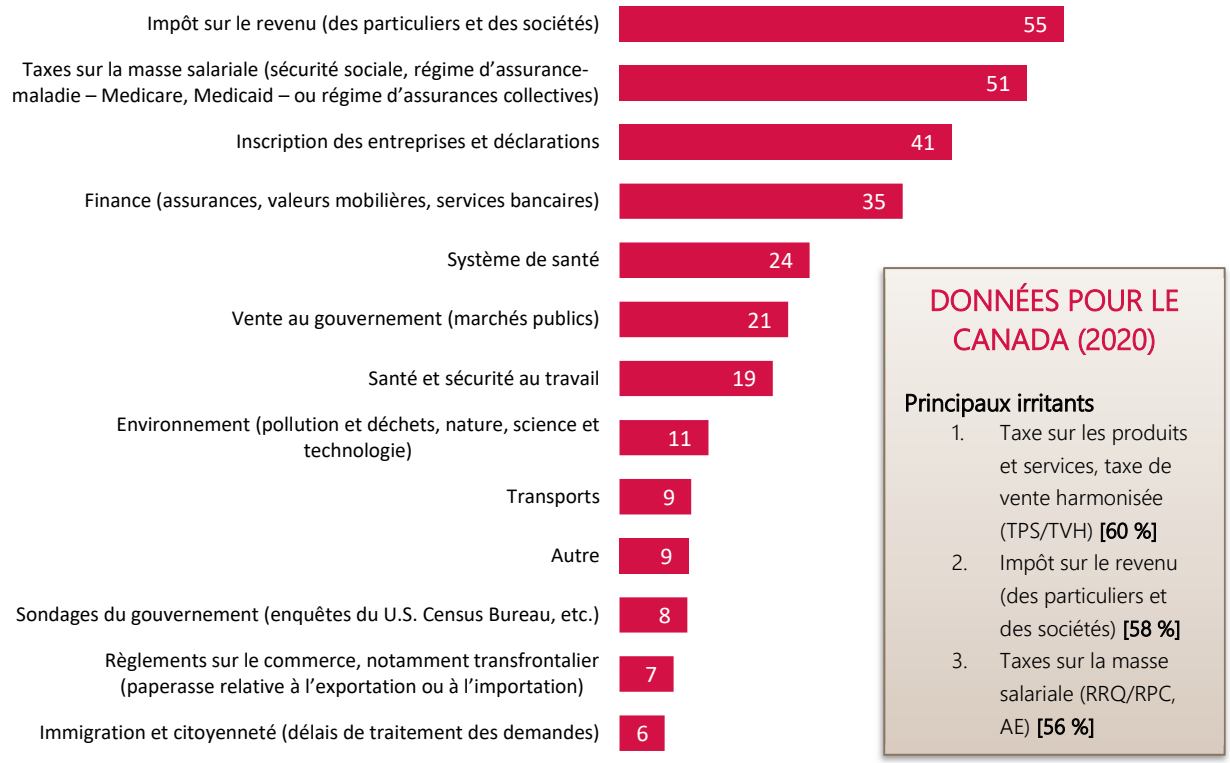

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

Gouvernement provincial ou d'État

Les irritants réglementaires les plus souvent mentionnés à l'échelle étatique par les entreprises américaines sont l'inscription des entreprises et les exigences de déclaration (43 %), l'indemnisation des accidents du travail (40 %), la taxe sur le chômage (34 %) et la taxe de vente de l'État (34 %) [Figure 13]. Il est à noter que la plupart de ceux-ci sont comparables aux principaux irritants auxquels font face les entreprises canadiennes à l'échelle provinciale. Une des principales différences entre les deux pays est que la proportion d'entreprises américaines qui se disent accablées par un règlement particulier est, en moyenne, plus faible que dans le cas des entreprises canadiennes.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Figure 13

Les règlements de l'État les plus nuisibles (% des réponses globales aux États-Unis et principaux irritants au Canada)

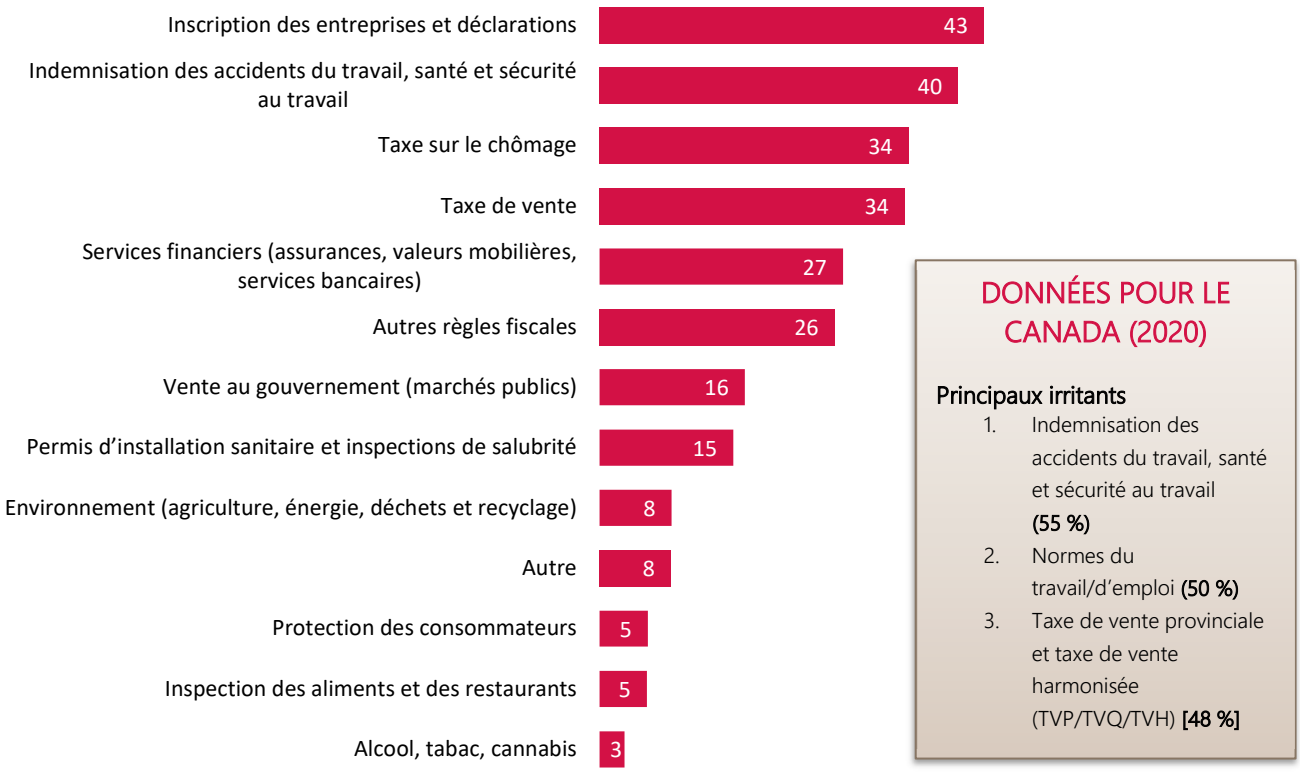

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Administration locale

À l'échelle locale, les entreprises américaines ont indiqué que les licences et permis d'entreprise (45 %), l'impôt foncier et les taxes d'affaires (44 %), les permis de construction et de rénovation (25 %) et les taxes de vente locales (25 %) font partie des principaux irritants réglementaires (Figure 14). Là encore, ces irritants, en particulier l'impôt foncier et les taxes d'affaires, sont comparables à ceux auxquels font face les entreprises canadiennes à l'échelle municipale.

Figure 14

Les règlements de l'administration locale les plus nuisibles (% des réponses globales aux États-Unis et principaux irritants au Canada)

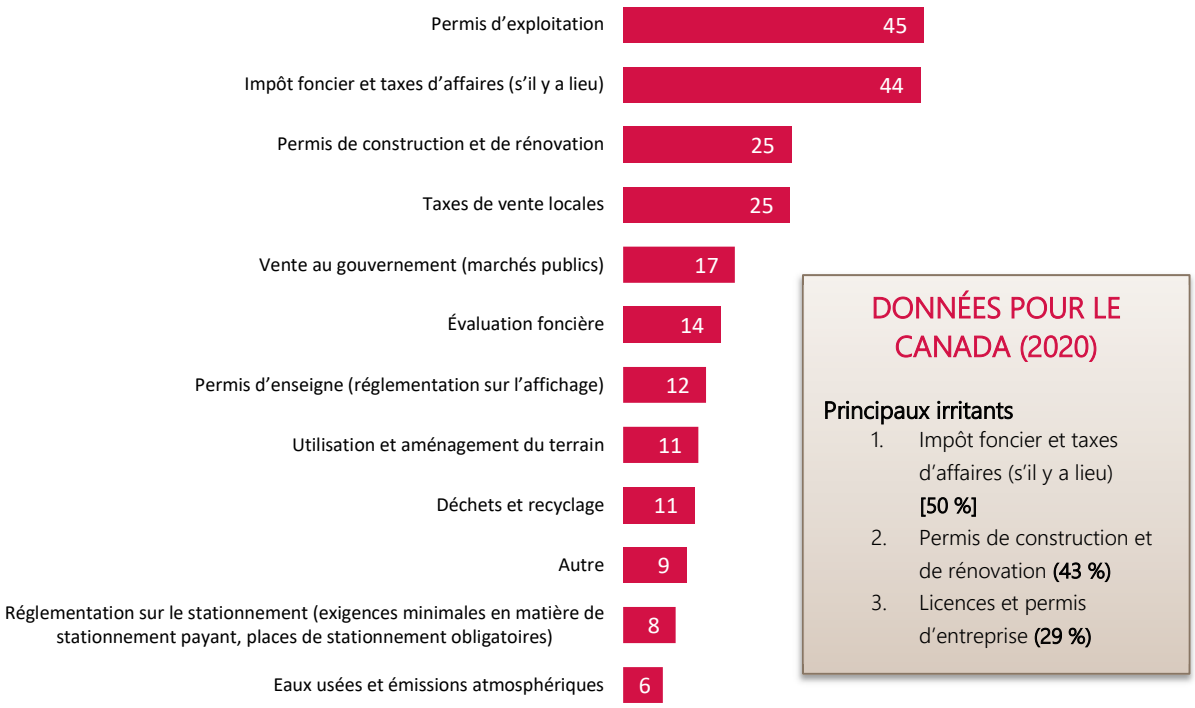

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

À quel point les pouvoirs publics sont-ils déterminés à réduire le fardeau administratif?

Une très grande part des propriétaires d'entreprise des deux pays indiquent qu'il est important que les différents paliers de gouvernement s'engagent à réduire la paperasserie (Figure 15). Les résultats entre les deux pays sont très comparables : dans les deux cas, les entreprises accordent plus d'importance à l'allégement de la réglementation fédérale et provinciale/étatique. Au moins 80 % des entreprises canadiennes et américaines ont également indiqué qu'il est important que leurs administrations locales/municipales prennent un engagement en ce sens.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Figure 15

Dans quelle mesure est-il important pour vous que les administrations et les paliers de gouvernement suivants s'engagent à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise? (% des réponses au Canada et aux États-Unis)

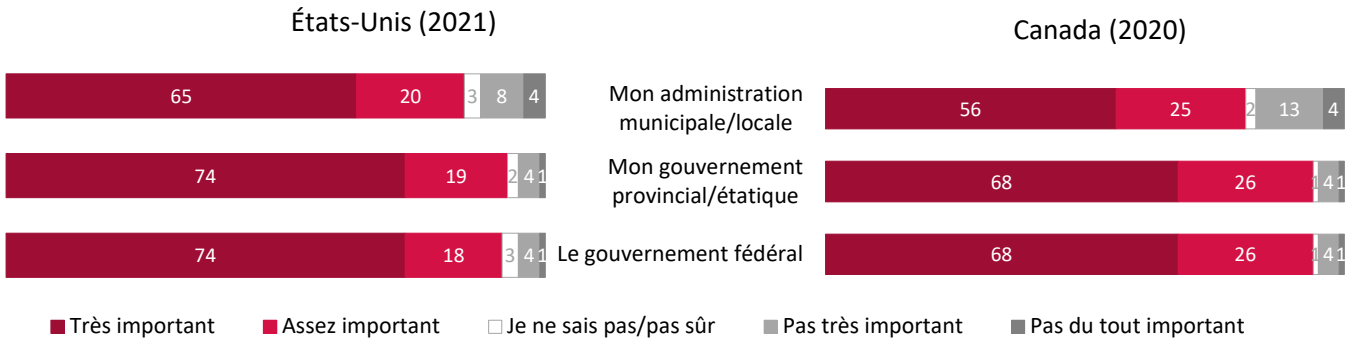

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

Malgré l'importance qu'accordent les propriétaires de PME aux démarches de réforme réglementaire, la confiance qu'ils ont en l'engagement des administrations et des gouvernements à alléger la paperasserie est généralement faible dans les deux pays. En comparant l'ensemble des administrations et paliers de gouvernement aux États-Unis et au Canada, on constate que ce sont les entreprises américaines qui ont le plus confiance envers leurs administrations locales, bien que seulement un peu plus du tiers (34 %) d'entre elles se disent confiantes (Figure 16). Il convient également de noter que les entreprises américaines sont plus nombreuses que leurs homologues canadiennes à exprimer leur confiance, ce qui s'explique difficilement. À l'échelle des provinces canadiennes, plus particulièrement, de nombreux gouvernements ont pris des mesures afin d'établir des budgets en matière de réglementation qui permettront de gérer le fardeau réglementaire.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Figure 16

Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que les administrations et paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise? (% des réponses au Canada et aux États-Unis)

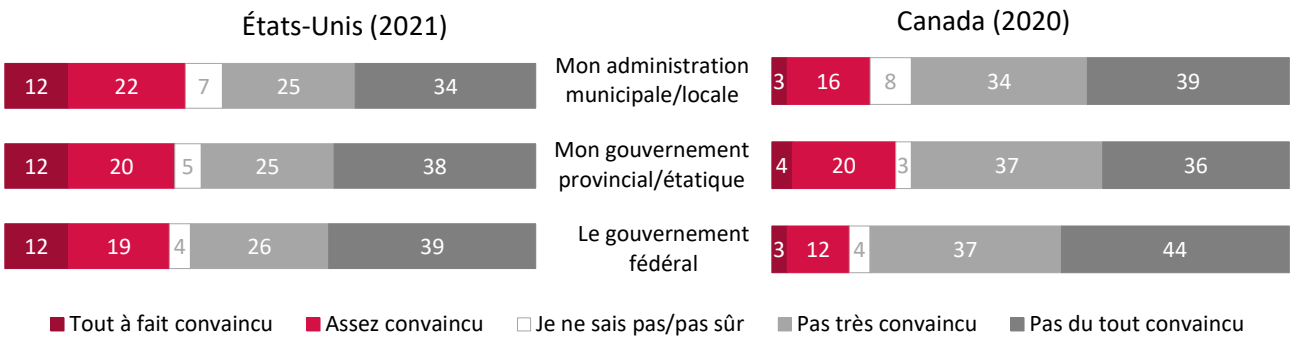

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

Vers un système de réglementation plus moderne

Les États-Unis comme le Canada doivent miser sur la réduction de la paperasserie et la modernisation de la réglementation. Pour ce faire, il leur faudra améliorer la transparence et la responsabilisation et renforcer le leadership politique. Le rapport *Paperasserie : Bulletin des provinces* de la FCEI présente le bilan chiffré des gouvernements en matière de reddition de compte relativement à la réglementation[11].

Initiatives pour réduire la paperasse et améliorer la conformité réglementaire

Lorsqu'on leur a demandé comment les administrations et les gouvernements pourraient aider les entreprises à mieux respecter la réglementation, les entreprises canadiennes ont cité la simplification des règlements en vigueur en adoptant un langage clair, notamment (79 %); une communication claire et rapide lorsque de nouveaux règlements s'appliquent (72 %); l'amélioration du service à la clientèle (68 %), et la réduction du nombre total de règlements (68 %) [Figure 17]. Les entreprises américaines ont cité ces mêmes mesures.

[11] Laura Jones, *Paperasserie : Bulletin des provinces 2021*, FCEI, 2021. https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Bulletin-des-provinces-2021.pdf

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Figure 17

Quelles mesures aideraient votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation? (% des réponses au Canada et aux États-Unis)

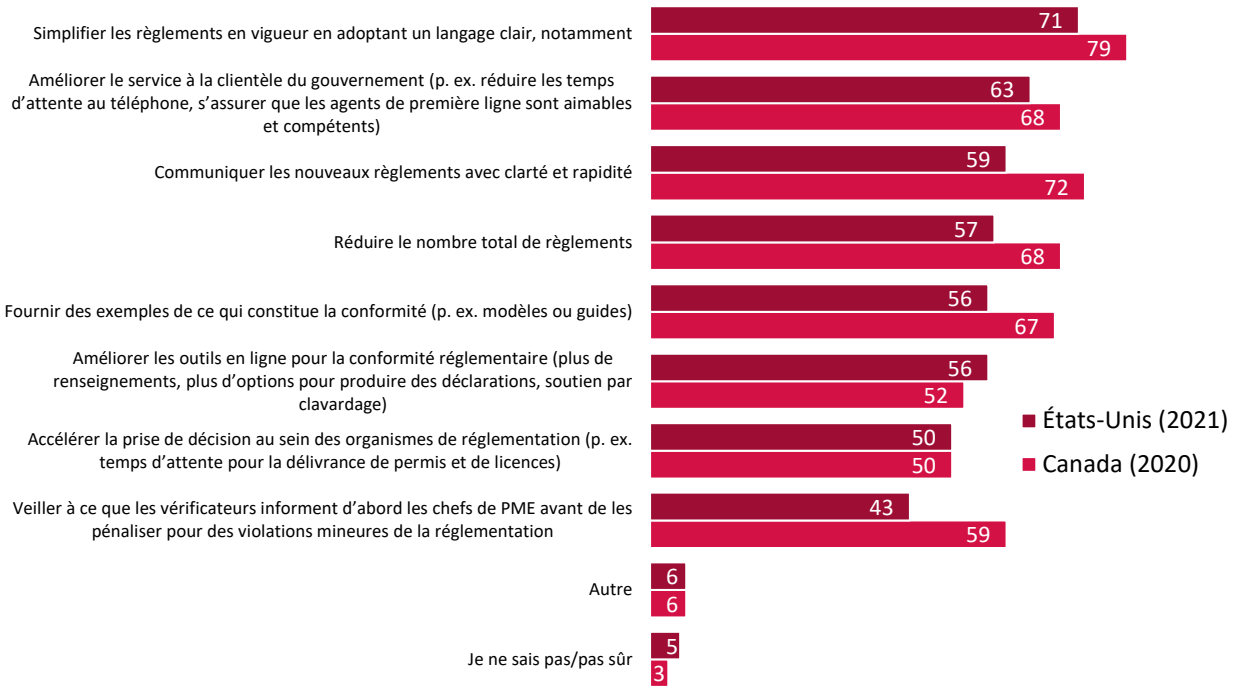

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 476).

Virage numérique

Aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, plus de la moitié des entreprises ont indiqué que l'amélioration des solutions d'application de la conformité en ligne (information plus pertinente sur les sites Web, soutien par clavardage en direct, possibilité de remplir les formulaires en ligne) les aiderait dans leurs démarches. En outre, près des trois quarts des entreprises des deux pays ont affirmé qu'il leur serait plus facile de respecter les exigences du gouvernement si elles pouvaient lui envoyer des formulaires à partir du logiciel comptable qu'elles utilisent déjà (Figure 18). La plupart des entreprises canadiennes et américaines (81 %) ont également indiqué que si les gouvernements offraient de meilleurs services en ligne, cela pourrait diminuer énormément leurs coûts de conformité.

Les entreprises savent qu'il existe des façons de rationaliser les efforts qu'elles déploient pour se conformer, et les gouvernements pourraient alléger considérablement leur fardeau réglementaire en simplifiant pour elles ces aspects du processus de conformité. Par exemple, 92 % des entreprises canadiennes et 81 % des entreprises américaines affirment utiliser un logiciel de comptabilité. Si les gouvernements amélioraient la compatibilité de leurs services avec les logiciels de comptabilité existants, cela simplifierait et améliorerait considérablement

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

les processus de déclaration. Ces solutions d'une grande simplicité auraient une incidence positive sur les PME.

Compte tenu de l'importance que les propriétaires d'entreprise accordent à la disponibilité de solutions numériques et de services en ligne de qualité, les gouvernements doivent également veiller à investir dans la modernisation de leurs systèmes numériques afin de s'assurer que ceux-ci sont fiables et véritablement utiles aux entreprises. En avril 2020, par exemple, il a été établi que 28 % des PME américaines ne parvenaient pas à soumettre une demande de financement à partir du système de traitement des prêts de la Small Business Administration, la plateforme tombant sans cesse en panne[12]. Cela a dû s'avérer très frustrant pour ces entreprises, qui ont peut-être même reçu le financement dont elles avaient besoin avec beaucoup de retard.

Figure 18

Amélioration des solutions numériques de conformité (% des réponses au Canada et aux États-Unis)

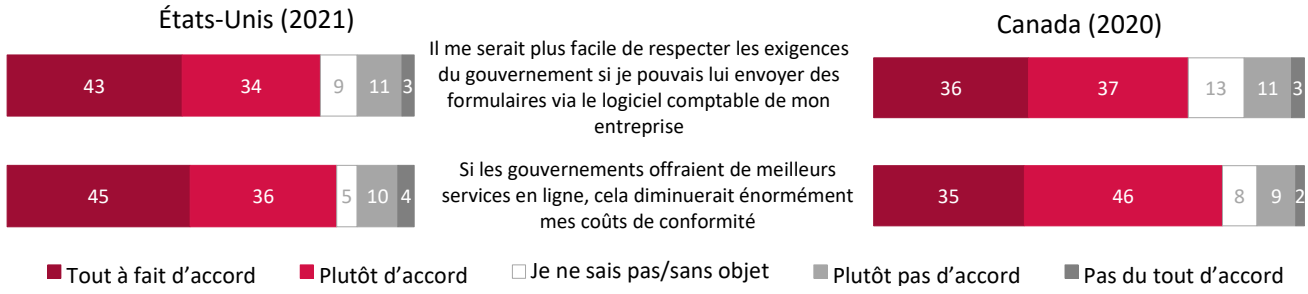

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

[12] Alec Stapp, Michael Mandel et Elliott Long, *What it takes: modernizing government IT to meet 21st century challenges*, 2020. https://www.progressivepolicy.org/publication/what-it-takes-modernizing-government-it-to-meet-21st-century-challenges [en anglais seulement].

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

L'importance du service à la clientèle

En plus d'améliorer les solutions numériques de conformité, les gouvernements devraient revenir à l'essentiel et examiner comment offrir un meilleur service aux clients. Les PME des deux pays ont cité l'amélioration du service à la clientèle offert par le gouvernement comme l'un des principaux éléments qui aideraient leur entreprise à se conformer (Figure 17).

Les entreprises ont également mentionné des domaines précis où les gouvernements devraient concentrer leurs efforts. Seulement le tiers des entreprises au Canada et aux États-Unis ont indiqué que les formulaires, documents et sites Web du gouvernement sont présentés dans un langage clair et facile à comprendre. Il est donc possible d'apporter des améliorations importantes dans ce domaine (Figure 19). Un autre problème soulevé par les entreprises est le fait qu'elles reçoivent des renseignements contradictoires lorsqu'elles traitent avec le gouvernement[13], ce qui est le cas notamment pour 75 % des entreprises canadiennes et 80 % des entreprises américaines (Figure 19). Les erreurs de ce genre peuvent représenter une menace pour les entreprises, en particulier lorsqu'il est question de fiscalité et de main-d'œuvre. Si un propriétaire d'entreprise prend le temps de s'informer auprès d'un agent du gouvernement, il devrait pouvoir partir du principe que les renseignements obtenus sont valides. En outre, le gouvernement devrait être tenu financièrement responsable des conséquences financières ou des amendes auxquelles fait face une entreprise qui a agi en se fondant sur les renseignements incorrects qui lui ont été transmis.

Figure 19

Amélioration du service à la clientèle du gouvernement (% des réponses au Canada et aux États-Unis)

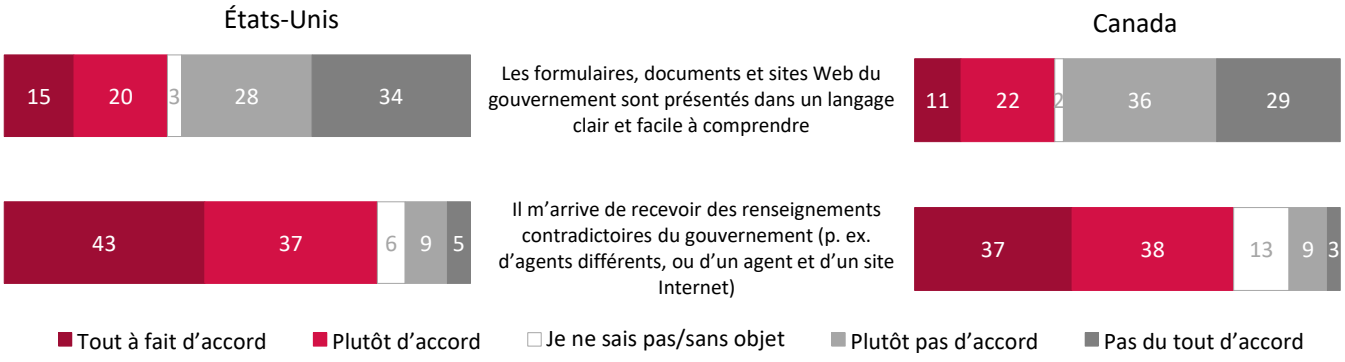

Sources : 1) Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2021 aux États-Unis (n = 2 577) en collaboration avec la Small Business Roundtable.
2) Données du sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé en 2020 au Canada (n = 5 292).

De nombreux propriétaires d'entreprise ont pris le temps de décrire leur expérience avec la réglementation ou les autorités de réglementation. Les commentaires présentés dans le Tableau 5 résument certains des sentiments exprimés par les entreprises américaines.

[13] Par exemple, des membres de la FCEI en Ontario se sont fait dire, à tort, que leur entreprise était essentielle ou encore non essentielle durant la première vague de la pandémie. Bon nombre d'entre eux ont affirmé avoir reçu des renseignements contradictoires lors de plusieurs appels faits la même journée..

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Une sélection des commentaires formulés par les entreprises canadiennes concernant leur expérience du service à la clientèle étaient incluse dans l'édition 2021 du *Rapport sur la paperasserie au Canada – Le coût de la réglementation pour les PME*. Ces commentaires peuvent être consultés à l'Annexe C ci-après.

Des propriétaires d'entreprise américains ont décrit certaines expériences qui leur ont causé beaucoup de maux de tête, comme les divergences importantes entre les normes d'un État à l'autre, la communication de renseignements contradictoires par différents représentants, et les pertes de temps. Pour cette étude, les commentaires négatifs recueillis dépassent largement en nombre les commentaires positifs. Il n'est donc pas étonnant que les entreprises soient extrêmement reconnaissantes lorsqu'elles reçoivent un excellent service de la part des gouvernements. Parmi les expériences positives décrites dans le Tableau 5, les entreprises indiquent, notamment, avoir reçu des renseignements rapidement et obtenu des explications claires sur des questions ayant une incidence sur leurs activités. Ce genre d'expériences positives devraient constituer la norme lorsqu'il est question du service à la clientèle offert par le gouvernement, et non des cas exceptionnels.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Tableau 5

Commentaires des propriétaires d'entreprise américains sur le service à la clientèle du gouvernement – y compris leur secteur et la taille de l'entreprise

Expériences positives	Expériences négatives
Le gouvernement fédéral a fait un excellent travail auprès de notre entreprise […]. Il a répondu à nos questions et nous a distribué les fonds en temps opportun. *(Fabrication, de 5 à 19 employés)*	Je voudrais que tous les États appliquent les mêmes normes. Nous sommes en activité dans plusieurs d'entre eux, et chacun a une manière différente de faire les choses. En tant que PME, nous devons consacrer sensiblement le même temps qu'une grande entreprise. Si le gouvernement fédéral et tous les États utilisaient des formulaires de demande standards ou similaires et plus faciles à remplir en ligne, cela réduirait le temps que nous devons y consacrer. *(Construction, de 5 à 19 employés)*
Jusqu'à présent, mes interactions avec les agents du ministère du Revenu de la Floride et du bureau des impôts fonciers du comté de Polk ont été très utiles. Ils ont pris le temps de m'expliquer les choses simplement. Ils m'aident toujours beaucoup lorsque j'ai des questions. Je ne peux pas vous dire à quel point c'est un soulagement de pouvoir compter sur quelqu'un pour obtenir de l'aide et des bons renseignements en temps opportun, surtout lorsque vous n'avez jamais eu d'entreprise auparavant. *(Hébergement et restauration, de 0 à 4 employés)*	Le temps perdu à essayer de joindre plusieurs personnes (simplement pour trouver une certaine uniformité dans leurs suggestions) est contre-productif, surtout lorsque les renseignements fournis sont contradictoires. Il est rarement possible d'agir avec confiance et d'adopter la bonne marche à suivre ou encore de résoudre correctement un problème lorsqu'on ne peut pas se fier à l'aide offerte. Les choses doivent être plus simples et plus centralisées. *(Services professionnels, de 0 à 4 employés)*
Je n'ai JAMAIS eu de mauvaises expériences avec les représentants du gouvernement. Soit j'ai eu beaucoup de chance, soit je fais ce qu'il faut pour tenir mes dossiers à jour. En tout cas, nous n'avons jamais eu de problèmes. J'essaie également de leur faciliter la tâche en leur fournissant ce qu'ils demandent de manière ordonnée pour qu'ils s'y retrouvent sans difficulté. *(Finance, assurances, immobilier et location à bail, de 0 à 4 employés)*	J'ai attendu des mois avant que l'administration municipale d'Alexandria approuve les permis de construction. Les règles sont difficiles à comprendre. Les employés municipaux ne prennent pas les appels ou ne les retournent pas. Les inspecteurs en bâtiment de la Ville ont raté des problèmes de sécurité d'une importance capitale. L'Alcoholic Beverage Control (ABC) de la Virginie envoie des avis dont mon agent ABC désigné n'est pas au courant. Assurer le suivi de la taxe d'utilisation de l'État de Virginie et procéder à sa remise chaque mois me prennent beaucoup de temps. *(Commerce de détail, de 0 à 4 employés)*
La paperasse gouvernementale et les personnes de soutien sont, dans bien des cas, très peu utiles. Une référence écrite (ou verbale) au règlement XYZ.1.14 n'aide en rien une PME. L'entrepreneur moyen ne sait pas ce que dit ce règlement, et si je le trouve et le lis, je constate qu'il renvoie au règlement ABC.2. Le bureau d'aide compte toutefois quelques agents exceptionnels. J'ai eu affaire à des agents du gouvernement qui se sont surpassés pour m'aider à résoudre un problème. De telles personnes sont rares, mais très précieuses! *(Fabrication, de 5 à 19 employés)*	Le service à la clientèle doit être amélioré. Cela prend énormément de temps avant de réussir à joindre quelqu'un, si tant est que vous y parveniez. Et lorsque vous réussissez à parler à quelqu'un, dans la plupart des cas, cette personne est incompétente, et n'arrive pas à répondre même aux questions les plus simples. *(Fabrication, de 5 à 19 employés)*

Source : Sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2021 aux États-Unis en collaboration avec la Small Business Roundtable.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Conclusion

Les résultats des sondages menés au Canada et aux États-Unis montrent que les coûts de la paperasserie représentent une part importante du coût total à payer pour assurer la conformité réglementaire. Bien que cela révèle, d'un côté, la présence d'un problème coûteux, cela constitue, d'un autre, une occasion importante pour les deux pays de moderniser la réglementation. Étant donné que les entreprises canadiennes et américaines considèrent que la part de la réglementation qui est excessive est de 28 % et 36 %, respectivement, un nombre important de mesures peuvent être prises pour réduire la paperasserie, sans que les objectifs légitimes de la réglementation en soient affectés.

Il est très important pour les entreprises que les administrations et les différents paliers de gouvernement s'engagent à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles. Au Canada comme aux États-Unis, plus de 80 % des entreprises affirment qu'il est important que leurs administrations locales/municipales prennent un engagement en ce sens, et cette proportion grimpe à plus de 90 % en ce qui concerne les gouvernements fédéraux, provinciaux et étatiques. Il est particulièrement essentiel que les gouvernements endossent cette responsabilité, dans la mesure où la pandémie de COVID-19 s'est avérée difficile pour les entreprises comme pour les citoyens.

Afin d'aider les gouvernements à progresser dans cette voie et à créer un système de réglementation plus transparent, plus moderne et plus responsable, la FCEI propose un *plan en dix points pour une réforme efficace de la réglementation* (voir Annexe D).
Les conclusions tirées de ce rapport soulignent, à cette fin, l'importance de moderniser la réglementation et de réduire la paperasserie pour placer les entreprises et les citoyens en meilleure position pour réussir.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Annexe A : Version américaine du sondage sur la réglementation et la paperasserie

Sondage 2021 sur la réglementation et la paperasserie

Intro du sondage : Le fardeau réglementaire comprend le temps et l'argent dépensés pour observer les règlements du gouvernement (p. ex. essayer de comprendre quels règlements concernent votre entreprise, remplir des questionnaires, payer des comptables et des consultants externes, se soumettre à des vérifications et à des inspections). La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive (p. ex. des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que le piètre service à la clientèle des divers paliers de gouvernement. En répondant à ce sondage, vous nous aiderez à continuer de montrer aux gouvernements qu'il est important de réduire la paperasserie.

Vos réponses demeureront strictement confidentielles et ne seront publiées que sous forme globale.

Intro : Ce sondage a été réalisé en partenariat avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

Question 1 intro : Les questions suivantes sont axées sur le fardeau de règlements imposé à votre entreprise par le gouvernement fédéral, par le gouvernement de votre État et par votre administration locale. Ces premières questions **NE PORTENT PAS sur les règlements liés à la COVID-19** parce que nous cherchons ici à évaluer le fardeau réglementaire qui pèse normalement sur votre entreprise. Vous trouverez plus loin dans le sondage des questions sur les règlements liés à la COVID-19.

1. **Quels règlements FÉDÉRAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?**
   (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- ❑ Taxes sur la masse salariale (sécurité sociale, régime d'assurance-maladie — Medicaid, Medicare — ou régime d'assurances collectives)
- ❑ Impôt sur le revenu (des particuliers et des sociétés)
- ❑ Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisé (TPS/TVH)
- ❑ Santé et sécurité au travail
- ❑ Système de santé
- ❑ Règlements sur le commerce, notamment transfrontalier (p. ex. paperasse relative à l'exportation ou à l'importation)
- ❑ Finance (assurance, valeurs mobilières, services bancaires)
- ❑ Immigration et citoyenneté (p. ex. délais de traitement des demandes)
- ❑ Environnement (p. ex. pollution et déchets, nature, science et technologie)
- ❑ Transports
- ❑ Inscription des entreprises et déclarations
- ❑ Sondages du gouvernement (p. ex. enquêtes du U.S. Census Bureau, etc.)
- ❑ Vente au gouvernement (marchés publics)
- ❑ Autre (préciser)

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

2. Quels règlements DE VOTRE ÉTAT imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?
(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- ❑ Taxe sur le chômage
- ❑ Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail
- ❑ Inscription des entreprises et déclarations
- ❑ Taxe de vente (État)
- ❑ Autres règles fiscales
- ❑ Protection des consommateurs
- ❑ Permis d'installation sanitaire et inspections de salubrité
- ❑ Environnement (p. ex. agriculture, énergie, déchets et recyclage)
- ❑ Finance (p. ex. assurances, valeurs mobilières, services bancaires)
- ❑ Alcool, tabac, cannabis
- ❑ Inspection des aliments et des restaurants
- ❑ Vente au gouvernement (marchés publics)
- ❑ Autre (préciser)

3. Quels règlements LOCAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?
(Sélectionner toutes les questions pertinentes)

- ❑ Licences et permis d'entreprise
- ❑ Permis de construction et de rénovation
- ❑ Réglementation sur le stationnement (p. ex. exigences minimales en matière de stationnement payant, places de stationnement obligatoires)
- ❑ Déchets et recyclage
- ❑ Eaux usées et émissions atmosphériques
- ❑ Évaluations foncières
- ❑ Utilisation et aménagement du terrain
- ❑ Permis d'enseigne (réglementation sur l'affichage)
- ❑ Impôt foncier et taxes d'affaires (lorsqu'il y a lieu)
- ❑ Taxes de vente locales
- ❑ Vente au gouvernement (marchés publics)
- ❑ Autre (préciser)

4. Dans quelle mesure est-il important pour vous que les paliers de gouvernement suivants s'engagent à réduire la *paperasserie*, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?
(Sélectionner une réponse par ligne)

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas/pas sûr
Le gouvernement fédéral	❑	❑	❑	❑	❑
Le gouvernement de mon État	❑	❑	❑	❑	❑
Mon administration locale	❑	❑	❑	❑	❑

5. Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que les paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la *paperasserie*, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?
(Sélectionner une réponse pour chaque ligne)

	Tout à fait convaincu	Assez convaincu	Pas très convaincu	Pas du tout convaincu	Je ne sais pas/pas sûr
Le gouvernement fédéral	❑	❑	❑	❑	❑
Le gouvernement de mon État	❑	❑	❑	❑	❑
Mon administration locale	❑	❑	❑	❑	❑

6. Compte tenu de tous les règlements portant sur votre entreprise (normes du travail, taxes et impôts, santé et sécurité, règlements sectoriels, etc.), à l'exception de ceux qui concernent la COVID-19, combien d'heures par semaine votre personnel et vous-même passez-vous habituellement à :
(Entrer un nombre d'heures approximatif par semaine)

	Heures/semaine
a. Remplir des formulaires et de la documentation gouvernementale	☐☐☐
b. Assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation en vigueur (lecture des règlements, formation, vérification, administration, temps passé avec des comptables et des avocats)	☐☐☐

7. Sans compter les règlements sur la COVID-19, à combien s'élèvent habituellement les frais de logiciel comptable et les honoraires professionnels (comptables, avocats, consultants) que vous payez chaque année pour assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation?
(Entrer la somme approximative en $ dépensée par année)

☐☐☐☐ , 00 $

8. Sans compter l'argent que vous avez déboursé pour respecter les règlements sur la COVID-19, combien votre entreprise a-t-elle dépensé ces trois dernières années pour acheter de l'équipement spécial, effectuer des rénovations, etc. dans l'unique objectif d'être en conformité avec la réglementation?
(Entrer la somme approximative en $ dépensée au cours des 3 dernières années)

☐☐☐☐ , 00 $

9. Sans compter les règlements sur la COVID-19, quel impact les retards causés par les règlements (attente de permis, etc.) ont-ils eu sur votre entreprise au cours des trois dernières années?
(Sélectionner une seule réponse)

- ❑ Aucun impact ou aucun retard
- ❑ Impact minime (pertes de 5 % ou moins sur mes ventes hebdomadaires)
- ❑ Impact important (pertes de 6 % ou plus sur mes ventes hebdomadaires)

10. Sans compter les règlements sur la COVID-19, quel pourcentage approximatif du fardeau administratif qui pèse sur votre entreprise les gouvernements et votre administration locale pourraient-ils réduire sans toutefois mettre en péril l'intérêt public (p. ex. objectifs liés à la santé, à la sécurité, à l'environnement)?
(Entrer un pourcentage approximatif)

☐☐☐ %

11. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'énoncé suivant? (Sélectionner une seule réponse)

« La COVID-19 a fait augmenter de manière importante les coûts de conformité de mon entreprise en termes de temps et d'argent. »

- ❑ Tout à fait d'accord
- ❑ Plutôt d'accord
- ❑ Plutôt pas d'accord
- ❑ Pas du tout d'accord
- ❑ Je ne sais pas/pas sûr

12. Que pourrait faire le gouvernement pour aider votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation?
(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- ❑ Simplifier les règlements en vigueur en adoptant un langage clair, notamment
- ❑ Communiquer les nouveaux règlements avec clarté et rapidité
- ❑ Fournir des exemples de ce qui constitue la conformité (p. ex. modèles ou guides)
- ❑ Réduire le nombre total de règlements
- ❑ Améliorer le service à la clientèle du gouvernement (p. ex. réduire les temps d'attente au téléphone, s'assurer que les agents de première ligne sont aimables et compétents)
- ❑ Accélérer la prise de décision au sein des organismes de réglementation (p. ex. temps d'attente pour la délivrance de permis et de licences)
- ❑ Améliorer les outils en ligne pour la conformité réglementaire (plus de renseignements, plus d'options pour produire des déclarations, soutien par clavardage)
- ❑ Veiller à ce que les vérificateurs informent d'abord les chefs de PME avant de les pénaliser pour des violations mineures de la réglementation
- ❑ Autre (préciser)
- ❑ Je ne sais pas/pas sûr Ne peut être combiné

13. Si le coût (en termes de temps et d'argent) de la conformité aux règlements était réduit, comment votre entreprise aurait-elle le plus tendance à utiliser les économies réalisées?
(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- ❑ Augmenter les salaires et améliorer les avantages sociaux des employés
- ❑ Donner plus de formation aux employés
- ❑ Embaucher des employés
- ❑ Investir dans de l'équipement ou prendre de l'expansion
- ❑ Convertir les économies en bénéfices
- ❑ Accorder plus de dons d'argent à des organismes de bienfaisance
- ❑ Réduire les prix
- ❑ Réduire la dette
- ❑ Autre (préciser)
- ❑ Je ne sais pas/pas sûr Ne peut être combiné

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

14. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionner une réponse par ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas/sans objet
L'excès de règlements réduit considérablement la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance	❑	❑	❑	❑	❑
L'excès de règlements ajoute un stress important dans ma vie	❑	❑	❑	❑	❑
Je ne conseillerais pas à mes enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel	❑	❑	❑	❑	❑
Trop souvent, le gouvernement crée des règlements qui tiennent davantage compte des grandes entreprises que des petites	❑	❑	❑	❑	❑
Si les gouvernements offraient de meilleurs services en ligne, cela diminuerait énormément mes coûts de conformité	❑	❑	❑	❑	❑
Il me serait plus facile de respecter les exigences du gouvernement si je pouvais lui envoyer des formulaires via les logiciels de mon entreprise (logiciel comptable pour les taxes de vente **(locales ou de l'État)**, logiciel de paie pour les relevés d'emploi, etc.)	❑	❑	❑	❑	❑
Les formulaires, documents et sites Web du gouvernement sont présentés dans un langage clair et facile à comprendre	❑	❑	❑	❑	❑
Il m'arrive de recevoir des renseignements contradictoires du gouvernement (p. ex. d'agents différents, ou d'un agent et d'un site Internet)	❑	❑	❑	❑	❑

15. Dans votre entreprise, quelle est la *principale* personne chargée de tenir vos livres comptables pour s'assurer qu'ils respectent toutes les exigences administratives (p. ex. gestion des dépenses, enregistrement des ventes, déclarations de taxes de vente (locales ou de l'État), indemnisation des accidents du travail, paie, etc.)?
(Sélectionner une seule réponse)

- ❑ Le ou les propriétaires et/ou une personne qui n'est pas comptable de métier (p. ex. un membre de la famille, un employé)
- ❑ Un comptable professionnel recruté à l'interne ou à l'externe
- ❑ Autre (préciser)
- ❑ Je ne sais pas/pas sûr

Si Q15 = Je ne sais pas/pas sûr, passer aux commentaires finaux

16. La personne qui tient les livres comptables de votre entreprise utilise-t-elle un logiciel de comptabilité (p. ex. pour gérer les dépenses, enregistrer les ventes)?
(Sélectionner une seule réponse)

- ❑ Oui
- ❑ Non
- ❑ Je ne sais pas/pas sûr

Si Q16 = oui, répondre à Q17

17. Parmi les logiciels de comptabilité suivants, lesquels utilisez-vous *principalement* pour tenir vos livres (p. ex. pour gérer les dépenses, enregistrer les ventes)?
(Sélectionner une seule réponse)

- ❑ QuickBooks en ligne
- ❑ QuickBooks Desktop/Enterprise
- ❑ Sage
- ❑ FreshBooks
- ❑ Xero
- ❑ Wave
- ❑ Feuille de calcul (p. ex. Microsoft Excel, Google Sheets, etc.)
- ❑ MS Dynamics
- ❑ NetSuite
- ❑ Autre (préciser)
- ❑ Je ne sais pas/pas sûr

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Commentaires finaux :

Auriez-vous des commentaires à partager? Les expériences positives ou négatives que votre entreprise a eues avec des règlements ou des organismes de réglementation (simplification des processus, inspecteurs, vérificateurs, COVID-19, etc.), par exemple, nous sont très utiles lorsque nous rencontrons des représentants du gouvernement.

Pouvons-nous vous contacter au sujet de vos réponses?

❑ Pour nous donner votre autorisation, veuillez cocher cette case.

Paperasserie :

La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive et inutile (p. ex. des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que le piètre service à la clientèle des divers paliers de gouvernement.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Annexe B : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 95 000 PME au Canada. Sa capacité de recherche est inégalée puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. À ce titre, la FCEI est une excellente source de renseignements à jour dont les gouvernements peuvent profiter pour élaborer des politiques qui touchent le milieu des petites entreprises canadiennes.

Pour estimer les coûts de la réglementation au Canada, la FCEI a mené le *sondage sur la réglementation et la paperasserie* du 6 novembre au 9 décembre 2020. Ce même sondage a été réalisé du 23 novembre au 1er décembre 2020 auprès des clients d'Intuit Inc., soit des propriétaires d'entreprise, des comptables, des commis comptables et des administrateurs fiscaux. Étaient exclues du sondage les personnes travaillant dans une entreprise de 500 employés ou plus ou dans une société cotée en bourse, de même que les personnes travaillant dans l'administration publique ou les services gouvernementaux. Seules les personnes s'occupant de la conformité réglementaire dans le cadre de leur travail étaient autorisées à participer au sondage.

Au total, 5 851 Canadiens ont répondu aux 2 sondages, avec une marge d'erreur de plus ou moins 1,2 %, 19 fois sur 20.

Les réponses de 4 603 chefs d'entreprise ont été utilisées après filtrage et exclusion des valeurs aberrantes. Les chiffres tiennent compte des données suivantes :

- Heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives liées à la conformité à la réglementation et à d'autres activités connexes (lecture, formation, vérification, temps passé avec les comptables et les avocats). Ces coûts seront désignés par un (h).

- Montant annuel des honoraires des professionnels (comptables, avocats, consultants) nécessaires à la mise en conformité avec la réglementation ainsi que des rénovations et de l'équipement justifiés uniquement par la conformité à la réglementation. Ces coûts seront désignés par un (f).

- Coût des ventes perdues en raison de retards ou de restrictions réglementaires. Ces coûts seront désignés par un (s).

L'estimation des coûts de la réglementation au Canada est basée sur les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) réalisée par Statistique Canada en 2019, laquelle porte sur les documents administratifs sur la paie (T4). Pour estimer le nombre total d'employés au Canada, les données de l'EERH ont été utilisées en conjonction avec celles de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2019. L'EERH concerne uniquement les entreprises comptant des employés et les travailleurs autonomes qui ont une entreprise constituée en société. Pour tenir compte des travailleurs autonomes n'ayant pas d'entreprise constituée en société (avec ou sans aide rémunérée), nous avons utilisé les données de l'EPA. Bien que l'EPA comprenne des données sur les employés, nous avons préféré nous reporter à

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

l'EERH, car elle contient des données plus fiables sur les revenus et l'emploi. Nous supposons aussi que tous les travailleurs autonomes n'ayant pas d'entreprise constituée en société appartiennent à la première catégorie de taille (moins de 5 employés), étant donné que la plupart des entreprises non constituées en société sont soit des entreprises individuelles, soit des sociétés de personnes.

Les taux de salaire horaires – désignés par un (w) – des employés canadiens sont obtenus à partir des données provenant de l'EERH et de l'EPA. Les taux horaires des employés du secteur privé se basent sur les gains hebdomadaires moyens de l'EERH selon la taille de l'entreprise et le nombre moyen d'heures travaillées par semaine (pour tous les emplois) de l'EPA par province. Les données de l'EERH pour les secteurs d'activité faisant principalement partie du secteur public (services publics, éducation, santé, administration publique) ont été exclues.

L'équation de base utilisée pour calculer le coût total annuel de la réglementation pour les entreprises de notre échantillon est la suivante :

Heures (h) × salaires hebdomadaires (w) × 52 + honoraires professionnels et dépenses nécessaires (f) + coût net des ventes perdues (s).

Nous avons estimé que les employés et les employeurs consacrent chaque semaine au moins une heure à la paperasserie, et que le nombre total d'heures consacrées à la paperasserie par employé est inférieur à 30 par semaine.

Les dépenses requises au cours des trois dernières années ont ensuite été divisées par trois pour obtenir les dépenses annuelles requises. Les honoraires professionnels et les dépenses en équipement ont été limités pour être égaux ou inférieurs à 5 000 $ CA par employé et par année. Ce plafond est plus élevé que dans les précédentes versions de ce rapport (4 000 $), car il a été corrigé en 2014 pour tenir compte de l'inflation depuis 2005. Selon les résultats du sondage de la FCEI, 38,9 % des répondants ont noté des répercussions mineures sur les ventes (pertes de 5 % ou moins pour les ventes hebdomadaires) en raison des délais causés par la réglementation, et 14,1 % des répercussions majeures (pertes de 6 % ou plus pour les ventes hebdomadaires), donnant lieu à une marge de ventes perdues de 1,8 %. Le coût net des ventes perdues attribuables aux délais dus à la réglementation a ensuite été calculé en multipliant la marge des ventes perdues (issue des résultats du sondage) par les salaires annuels payés aux employés des entreprises sondées, et par le ratio du total national des salaires par rapport au bénéfice net total national des entreprises pour 2018 publié dans les Statistiques financières et fiscales des entreprises de Statistique Canada.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

L'échantillon du sondage a été divisé en cinq catégories. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

n_1 = moins de 5 employés

n_2 = 5 à 19 employés

n_3 = 20 à 49 employés

n_4 = 50 à 99 employés

n_5 = 100 employés ou plus

Nous pouvons ainsi estimer le coût de la réglementation par employé (CE) selon la taille des entreprises en utilisant l'équation générale suivante :

$$CE = \Sigma\ [(h_{ij} \times w_{ij}) \times 52 + f_{ij} + s_{ij}] / \Sigma\, e_{ij}$$

Où :

i = la i^e entreprise sur un total de 4 603

j = la j^e catégorie de taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

h_{ij} = heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

w_{ij} = taux de salaire horaire moyen dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

f_{ij} = montant annuel consacré aux honoraires et dépenses nécessaires liés à la conformité à la réglementation dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

s_{ij} = coût des pertes en ventes nettes annuelles pour l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

e_{ij} = nombre d'employés dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

Afin de déterminer le coût total pour toutes les entreprises canadiennes, nous avons multiplié le coût national par employé pour chaque catégorie de taille d'entreprise (CE) par le nombre total d'employés au Canada travaillant pour des entreprises de cette taille. Nous avons additionné les coûts des règlements pour les cinq catégories de taille afin d'obtenir une estimation du coût total (CT).

$$CT = \Sigma\ (CE_j \times N_j)$$

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Où :

j = la j^{e} catégorie de taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

CE_j = coût de la réglementation par employé pour la catégorie j

N_j = nombre total d'employés au Canada qui travaillent pour des entreprises de catégorie j

Les coûts totaux de la réglementation à l'échelle provinciale ont été calculés de manière semblable, en utilisant les coûts provinciaux par employé pour chaque taille d'entreprise. Cependant, dans les cas où nous ne disposions pas de données suffisantes (moins de 20 répondants) pour une catégorie de taille d'entreprise, les coûts nationaux ont été utilisés au lieu des coûts provinciaux par employé. Les chiffres de l'emploi à l'échelle provinciale pour des secteurs donnés ont dû faire l'objet d'une estimation en raison de la suppression de données dans l'EERH.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Traitement de l'inflation au Canada

Le coût de la réglementation pour 2012, 2014, 2017 et 2020 a été converti en dollars de 2021 d'après l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel publié par Statistique Canada (Tableau 18-10-0005-01).

Estimation des coûts de la réglementation aux États-Unis

La FCEI a réalisé un sondage semblable sur la réglementation aux États-Unis en collaboration avec la Small Business Roundtable. Ce sondage a été effectué du 16 juin au 25 août 2021. Étaient exclues les personnes travaillant dans une entreprise de 500 employés ou plus ou dans une société cotée en bourse, de même que les personnes travaillant dans l'administration publique, les services gouvernementaux ou les forces armées. Seules les personnes s'occupant de la conformité réglementaire dans le cadre de leur travail étaient autorisées à participer au sondage. L'échantillon était composé de membres ou de contacts de la Small Business Roundtable représentant toutes les régions des États-Unis. Au total, 2 577 réponses ont été recueillies.

Les questions du sondage utilisées pour estimer les coûts de la réglementation aux États-Unis étaient identiques à celles du sondage canadien. La méthodologie suivie pour cette estimation était semblable à celle utilisée au Canada. Les réponses de 1 765 répondants ont été utilisées après filtrage et exclusion des valeurs aberrantes. Les hypothèses suivantes ont été avancées pour calculer les coûts de la réglementation aux États-Unis :

Les taux de salaire horaires – désignés par un (w) – des employés américains sont obtenus à partir des données communiquées par le Bureau of Labor Statistics des États-Unis. Les taux de salaire horaires des employés du secteur privé se basent sur le salaire hebdomadaire moyen, selon la taille de l'établissement du secteur privé au premier trimestre de 2020, d'après le Quarterly Census of Employment and Wages (QCEW), et sur la moyenne des heures hebdomadaires travaillées de tous les employés du secteur privé en 2020, issue des données du Employment, Hours, and Earnings selon le Current Employment Statistics Survey (réalisé à l'échelle nationale). Cette moyenne des heures hebdomadaires travaillées correspond à la moyenne des données mensuelles de 2020.

- Selon les résultats du sondage mené aux États-Unis, la marge des ventes perdues est de 2,64 % (40,2 % des répondants ont noté des répercussions mineures et 27,3 % des répercussions majeures sur les ventes en raison des délais causés par la réglementation). Le coût net des ventes perdues attribuables aux délais dus à la réglementation a ensuite été calculé en multipliant cette marge des ventes perdues par le ratio bénéfice net total/total des salaires des entreprises établi en 2020 à l'échelle nationale. Les données sur le bénéfice après impôt des entreprises proviennent des National Income and Product Accounts du Bureau of Economic Analysis des États-Unis, tandis que celles sur le total des salaires dans le secteur privé proviennent du QCEW du Bureau of Labor Statistics.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

- Les coûts par employé selon la taille de l'entreprise aux États-Unis ont été multipliés par le nombre total d'employés travaillant pour des établissements privés de même taille, puis regroupés pour obtenir une estimation du coût total. Le nombre total d'employés du secteur privé américain au cours du premier trimestre de 2020 est tiré du QCEW. Les employés travaillant dans le domaine des services publics, de l'éducation et des soins de santé ont été inclus dans les chiffres de l'emploi dans le secteur privé. Le nombre de travailleurs autonomes américains ayant une entreprise constituée en société ou une entreprise non constituée en société en 2020 a été ajouté au nombre total d'employés du secteur privé, dans la catégorie des entreprises de plus petite taille (moins de cinq employés). Les données sur les travailleurs autonomes sont tirées du Current Population Survey du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

- Nous avons considéré que la valeur du dollar américain était de 0,79 $ par dollar canadien. Afin de tenir compte des différences entre les échantillons utilisés au Canada et aux États-Unis, l'échantillon américain a été pondéré selon le secteur et la taille des entreprises (en incluant les travailleurs autonomes) afin de refléter la répartition de l'échantillon canadien.

Traitement de l'inflation aux États-Unis

Les coûts de la réglementation pour 2012 ont été convertis en dollars de 2021 d'après la feuille de calcul de l'inflation basée sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) que publie le U.S. Bureau of Labor Statistics (nº de série : CUUR0000SA0).

Autres remarques

Il existe évidemment des coûts supplémentaires liés à la conformité réglementaire, mais ceux-ci sont difficiles à quantifier. Comme le présent rapport ne traite pas de ces coûts supplémentaires, l'estimation des coûts à l'échelle nationale peut être considérée comme prudente. Si les coûts supplémentaires non inclus dans le calcul étaient en fait inclus, ils augmenteraient encore plus les estimations actuelles. Par exemple, les coûts liés aux pertes d'innovation, de productivité et d'activité économique dues à une réglementation excessive et inefficace ne sont pas mentionnés dans ce rapport, mais ils alourdiraient grandement la facture du fardeau réglementaire.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Annexe C : Autres données

Tableau C.1

Commentaires des propriétaires d'entreprise canadiens sur le service à la clientèle du gouvernement (secteur et province compris)

Expériences positives	Expériences négatives
En 2017, j'ai reçu de la part d'un ancien employé une plainte inauthentique pour atteinte aux droits de la personne. Le processus d'enquête de Service Canada et du Workers' Compensation Board (WCB) était assez simple à comprendre. L'agente en santé et sécurité au travail a déterminé que nous ne respections pas certaines règles, mais elle nous a accompagnés dans le processus de conformité plutôt que de nous forcer à fermer sur-le-champ ou de nous imposer des amendes prohibitives. Elle voulait voir notre PME prospérer. *(Atelier de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, Alberta)*	À cause d'une omission, on a récemment retiré mon entreprise de la liste des fournisseurs pour les clients du WCB du Nouveau-Brunswick. Ma clinique n'est pas la seule dans ce cas. En janvier, on m'a envoyé un courriel imprécis m'informant que des changements étaient à venir, mais nulle part on ne disait que je devais m'inscrire au Réseau de possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick (RPANB). Je n'ai même pas su ce que c'était avant qu'il ne soit trop tard. Je n'ai pas pu respecter l'échéance et à cause du manque de communication, je ne peux même pas offrir mes services à de nouveaux clients du WCB d'ici mars 2021 si je reçois l'approbation! Ça représente beaucoup de mes clients de la région de Sussex, et l'on est en pleine pandémie! Il faut une meilleure communication et plus de flexibilité avec les PME! *(Clinique de l'audition, Nouveau-Brunswick)*
Je trouve assez bons les services en ligne de production de rapports de base pour les retenues à la source et pour la TPS du gouvernement fédéral. Le portail du WCB et le portail de présentation des rapports de TVP sont conviviaux ainsi que faciles et rapides à utiliser. *(Restaurant, Colombie-Britannique)*	Les inspecteurs devraient mieux tenir compte des besoins des entreprises et connaître les secteurs qu'ils servent. Souvent, ils sont fermés à la discussion et ne comprennent pas la réalité de l'exploitation d'une entreprise. *(Atelier de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, Manitoba)*
La manière qu'a la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) d'informer les propriétaires d'entreprise afin qu'ils aient les outils nécessaires pour respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité devrait servir d'exemple à tous les ministères. Imaginez si le gouvernement formait les propriétaires sur la perception et le versement de la TVH! Il pourrait ainsi couper de moitié les vérifications et réduire le stress des propriétaires en même temps. *(Magasin de meubles, Ontario)*	Quand on contacte le ministère de la Santé pour obtenir de l'information sur les directives, il peut arriver qu'on doive parler à trois agents avant d'en trouver un qui a la réponse. Il y a des inspecteurs qui ne donnent pas suite aux points discutés lors des inspections, ou encore qui n'ont aucune connaissance des services offerts par les entreprises visées. *(Salon d'esthétique et de soins personnels, Ontario)*
Notre inspecteur de la santé et de la sécurité est juste et reconnaît les améliorations que nous avons apportées à nos installations. Nous pouvons l'appeler à n'importe quel moment pour lui poser nos questions. *(Entreprise de culture en serre et pépinière, Alberta)*	Compte tenu du montant qu'on paie au gouvernement, les services qu'on reçoit en retour laissent grandement à désirer. J'ai appelé l'ARC ce matin à 9 h (à l'ouverture), et on m'a dit que je devrais attendre 45 minutes pour parler à un agent. *(Entreprise de comptabilité, Colombie-Britannique)*

Source : Sondage de la FCEI sur la réglementation et la paperasserie réalisé entre novembre et décembre 2020.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Tableau C.2

Coût de la réglementation par province en 2012, 2014, 2017 et 2020 (en millions de dollars canadiens de 2021)

	2012	2014	2017	2020	Variation en pourcentage (de 2012 à 2020)
Canada	36 710	42 418	39 704	40 555	10,5

Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2014 (n = 6 644), en 2017 (n = 5 838) et en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Notes : 1) Ces hypothèses ont été modifiées en 2014 (voir la méthodologie détaillée à l'Annexe B). Les estimations de la FCEI sont prudentes et approximatives.

2) Les coûts globaux de la réglementation pour 2012, 2014, 2017 et 2020 ont été convertis en dollars de 2021 d'après l'Indice des prix à la consommation (IPC) annuel publié par Statistique Canada (CANSIM, Tableau 326-0020, consulté le 27 janvier 2022).

Tableau C.3

Coût de la réglementation pour les entreprises américaines en 2012 et 2021 (en millions de dollars américains de 2021)

	2012	2021	Variation en pourcentage (de 2012 à 2021)
États-Unis	236 672	364 261	54

Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2012 (n = 1 535) et en 2021 (n = 1 765) aux États-Unis en collaboration avec la Small Business Roundtable, et sur les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Annexe D : Un plan en dix points pour une réforme efficace de la réglementation

1) Quantifier le fardeau de la réglementation

Sans évaluation, une véritable responsabilisation est impossible. Il n'en demeure pas moins qu'évaluer le fardeau réglementaire n'est pas tâche aisée, car le coût de la réglementation est en grande partie dissimulé, indirect ou intangible. Les gouvernements devraient prendre en considération ce fardeau qui est imposé à la fois aux entreprises et aux citoyens par voie de réglementation, de politiques et de formulaires. Ils devraient aussi déterminer l'ampleur des exigences de chaque ministère, organisme et autorité ayant un pouvoir délégué afin de dresser un portrait complet de la situation.

2) Officialiser cette mesure en publiant des rapports publics réguliers à son sujet

Une reddition de comptes réelle passe par le recours à une évaluation périodique des règlements et à un mécanisme de surveillance externe. Le fardeau réglementaire devrait faire l'objet d'un suivi à long terme. Il faudrait, dans l'idéal, que l'évaluation continue du fardeau réglementaire et la publication de rapports sur les progrès réalisés soient prévues dans une loi.

3) Imposer des contraintes aux organismes de réglementation

Les entreprises et les particuliers disposent de ressources limitées en temps et en argent à consacrer à la réglementation. Si les organismes de réglementation veulent que les règles soient respectées, ils doivent reconnaître ces limites et s'imposer des restrictions. Il est proposé notamment d'exiger du gouvernement qu'il élimine une exigence réglementaire chaque fois qu'il en adopte une nouvelle (une sorte de système de plafonnement et d'échange), et qu'il définisse des critères pour juger de la nécessité des nouveaux règlements ou de ceux qui sont déjà en vigueur.

4) Faire de la reddition de comptes en matière de réglementation une priorité politique en nommant un ministre responsable

La réglementation a une incidence importante sur l'économie, mais elle ne figure généralement pas à l'avant-scène du débat politique. Il faudrait créer à cet effet un poste de premier plan (ministre de la réforme réglementaire ou de la responsabilité en matière de réglementation). Dans le cas des administrations municipales, une commission permanente devrait être mise sur pied, en s'assurant que des élus du conseil municipal y siègent afin qu'elle soit tenue de rendre des comptes.

5) Assurer la communication adéquate des règlements existants et des projets de règlements

Ceux qui créent de nouvelles règles devraient avoir la responsabilité de veiller à ce qu'elles soient communiquées de manière efficace. Il est plus que raisonnable pour les propriétaires d'entreprise de s'attendre à ce que les organismes gouvernementaux leur fournissent, en temps

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

opportun, des conseils simples et cohérents en ce qui concerne la conformité réglementaire. Toutes les communications devraient se faire dans un langage clair.

6) Mettre l'accent sur les domaines qui seront les plus productifs sur le plan économique

Pour maximiser les retombées économiques des exercices de réduction de la réglementation, les décideurs devraient mettre l'accent sur les domaines où les règlements et la paperasserie sont considérés comme les plus nuisibles aux entreprises.

7) Étudier attentivement la nécessité de tout nouveau règlement, ainsi que son incidence sur les PME

Tout règlement proposé devrait faire l'objet d'un examen minutieux consistant notamment à se demander s'il est nécessaire, ainsi qu'à s'assurer que les parties concernées sont consultées et que toute conséquence indésirable est prise en compte. Les lignes directrices concernant l'examen des nouveaux règlements devraient être surveillées régulièrement par un tiers afin de s'assurer qu'elles sont respectées.

8) Faire preuve de souplesse en matière de conformité et donner des lignes directrices simples et des exemples de ce qui est conforme et de ce qui ne l'est pas

La réglementation est plus efficace si elle est axée sur les résultats que si elle est de nature prescriptive. Elle permet alors aux entreprises de trouver les solutions les plus rentables pour se conformer. Des lignes directrices et des exemples de conformité devraient toutefois être fournis aux entreprises. Ceci est particulièrement important pour les plus petites entreprises qui n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour étudier différentes options afin de trouver le moyen le plus économique de se mettre en conformité. C'est pourquoi il est extrêmement utile pour ces entreprises d'avoir des lignes directrices de base sur ce qui constitue la conformité.

9) Améliorer le service à la clientèle du gouvernement

Les propriétaires de PME savent à quel point un bon service à la clientèle est essentiel à la survie de leur entreprise. Les agents qui traitent avec les PME devraient recevoir une formation en matière de service à la clientèle. Cela les aiderait à comprendre, avant tout, l'importance de ces entreprises pour l'économie, ainsi que les ressources limitées, les risques et les difficultés avec lesquels sont appelés à composer bon nombre de propriétaires de PME qui s'attachent à faire tourner leur entreprise. En outre, le service à la clientèle du gouvernement devrait être évalué régulièrement et faire l'objet de rapports.

10) Renforcer la responsabilisation des organismes de réglementation en leur faisant porter la responsabilité de la rapidité du service et de la communication

Les propriétaires d'entreprise bénéficient d'une marge de manœuvre très limitée, voire inexistante, pour respecter leurs obligations administratives. À l'inverse, les organismes de réglementation ne se voient imposer aucun délai précis pour prendre une décision ou approuver un permis. Il faut en finir avec cette asymétrie en imposant des délais aux

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

organismes de réglementation qui, en cas de retard ou de conseils erronés ou incohérents, en subiraient les conséquences[14].

[14] Voici des exemples de cas où une responsabilité a été imputée aux organismes de réglementation :

- En 2009, la Commission fédérale des communications des États-Unis (FCC) a rendu une décision imposant des délais précis à respecter aux autorités locales de zonage qui traitent les demandes d'implantation d'installations sans fil. En vertu de cette décision, les administrations locales disposent d'un délai de 90 jours pour trancher les demandes de colocalisation (installation d'antennes sur des tours existantes) et de 150 jours pour toutes les autres demandes (https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-09-99A1_Rcd.pdf [en anglais seulement]).
- En 2018, la FCC a fixé à 60 jours le délai accordé aux localités pour examiner les demandes d'ajout d'une installation de technologie sans fil de petite taille à une structure existante et à 90 jours dans les cas où une nouvelle structure doit être utilisée (https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-18-133A1.pdf [en anglais seulement]).
- Le processus d'évaluation d'impact du Canada établit des délais pour l'examen des effets environnementaux des projets (https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/le-processus-devaluation-dimpact-echeanciers-et-resultats.html).

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022

Perte de temps

Service à la clientèle

Paperasserie

Régimes de retraite

Stress

Douanes

Conformité

Langage clair

Paie

Fardeau administratif

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2022.

SMALL BUSINESS roundtable

intuit quickbooks

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires